
Bureau du représentant
de l'enfance et de la jeunesse

2017-2018
RAPPORT ANNUEL



POUR NOUS JOINDRE

Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h (HNE), exception faite des jours fériés.

SANS FRAIS

1-855-449-8118

À IQALUIT

867-975-5090

TÉLÉCOPIEUR

867-979-0444

ADRESSE DE VOIRIE

Édifice Qamutiq, 3e étage,
Iqaluit (Nunavut)

ADRESSE POSTALE

C. P. 488, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

COURRIEL

contact@rcynu.ca

SITE WEB

www.rcynu.ca

CE RAPPORT PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN LIGNE AU

www.rcynu.ca

© Bureau du représentant de
l'enfance et de la jeunesse.

ISBN

inuktitut/anglais 978-1-55325-380-8
inuinnagtun/français 978-1-55325-381-5



ᓄᓕᓐᓂᓂᓄᓐ ᓄᓐᓂᓂᓄᓐ
ᓄᓐᓂᓂᓄᓐ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

Photographie :

Le présent rapport contient des photos issues de banques d'images et des photos prises par le personnel du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse ainsi que par d'autres photographes, professionnels et amateurs. Le cas échéant, les photos originales sont accompagnées d'une mention sur leur source. Les photos de la couverture et du plat intérieur ont été prises par Clare Kines.



ᐃᑦᑕᑦᑲᑦᐃᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

Le 30 septembre 2018

L'honorable Joe Enook
Président de l'Assemblée législative du Nunavut
C. P. 1200
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je présente à l'Assemblée législative du Nunavut le rapport annuel 2017-2018 du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Ce rapport couvre la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Il a été produit conformément au paragraphe 35(1) de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La représentante de l'enfance
et de la jeunesse du Nunavut,
Sherry McNeil-Mulak

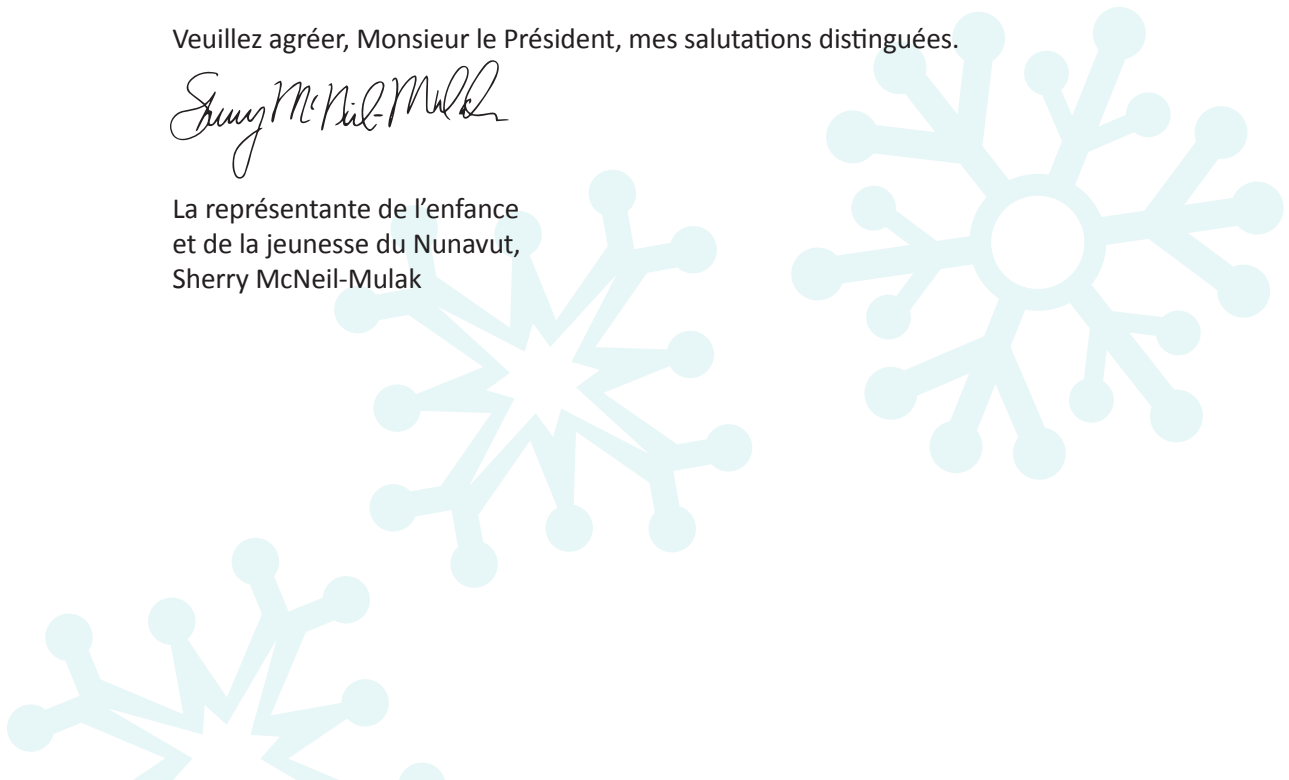




Photo: Clare Kines



TABLE DES MATIÈRES

Message De La Représentante	1
Le Bureau	2
Son Mandat.....	2
Son Équipe	3
Points De Repère	6
Le Travail Du Bureau	9
Importance Des Valeurs Sociétales Inuites....	13
Rapports Sur Les Activités	18
Rapport Sur La Défense Des Droits Individuels	18
Défense Systémique	28
Rapport Sur Les Communications Et La Sensibilisation Du Public.....	34
Prochaines Étapes to 2018-2019	45
Présentations, Réunions D'intérêt Et Visites Communautaires	46
Déplacements Du Personnel – Sommaire.....	47
Rapport Budgétaire.....	48



Notre Mission :

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est un organisme indépendant de **défense des droits des enfants et des jeunes**

qui veille à ce que le gouvernement du **Nunavut respecte et protège**

les droits et les intérêts des jeunes Nunavummiuts.

Notre Vision :

Tous les enfants et les jeunes du Nunavut **connaissent leur potentiel,**

valorisent leur identité

et se sentent soutenus et suffisamment autonomes pour exprimer

leur opinion sur les sujets qui les touchent.

MESSAGE DE LA REPRÉSENTANTE

Une autre année bien remplie touche à sa fin pour le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Les 12 derniers mois ont vu l'ouverture de 83 nouveaux dossiers de défense des droits individuels, soit 83 récits qui en disent long sur les difficultés que doivent surmonter les jeunes gens et leur famille lorsqu'ils font appel aux services et à l'aide du gouvernement. Ces récits



souvent complexes et aux multiples facettes évoquent à nouveau l'importance d'adopter une approche holistique et coordonnée. C'est dans cette optique que le bureau continue de réclamer au gouvernement du Nunavut (GN) une meilleure coordination entre les services offerts par ses différents fonctionnaires et ministères. Le bureau a porté ce sujet à l'attention du GN dans ses deux derniers rapports annuels, et en a discuté avec les ministères séparément et collectivement au fil des ans.

En effet, lorsqu'on les compare à ceux d'ailleurs au Canada, les services à l'enfance et à la jeunesse du Nunavut ont peu fière allure. Raison de plus pour se serrer les coudes – et rapidement. L'immensité du territoire et le haut taux de roulement des effectifs nuisent, il est vrai, aux efforts de collaboration, mais cela n'élimine pas la nécessité de trouver une façon de mieux servir les jeunes Nunavummiuts. Dans ce territoire où l'on valorise autant le contact humain et le travail d'équipe, il faut croire à la possibilité d'une solution réaliste et viable. C'est pourquoi mon bureau entend continuer de soulever cet enjeu majeur au GN et d'appuyer les initiatives qui visent à améliorer la coordination et l'intégration des soins offerts aux jeunes gens du Nunavut, comme le centre de protection des enfants et des adolescents Umingmak, un projet de l'Arctic Children and Youth Foundation.

Une fois de plus cette année, le bureau a travaillé directement avec les jeunes Nunavummiuts en continuant de les sensibiliser au sujet de leurs droits. Il s'est concentré, pour ce faire, sur son atelier d'autonomie sociale « Exprimez-vous ». À la fin de l'exercice financier, cet atelier avait été donné à 503 jeunes de partout au Nunavut. Ces séances interactives ont donné au personnel du bureau la chance d'établir des liens directs avec les jeunes afin de les aider à mieux comprendre leurs droits et à acquérir les

compétences nécessaires pour plaider avec assurance leur propre cause et celle d'un avenir différent.

L'éducation des jeunes et le partage des connaissances sont d'importantes composantes du travail du bureau, mais ils ne suffisent pas à eux seuls. Il faut aussi que les adultes écoutent et prennent au sérieux ce que disent ces jeunes. Au cours de nos interventions, nous constatons trop souvent que leur voix n'est guère écoutée ou carrément ignorée. Pourtant, leurs propos sont importants et souvent très instructifs. Les jeunes gens ont pour la plupart une vision différente du monde; ils ont beaucoup à nous apprendre et nous pouvons faire de grandes choses ensemble. Le bureau n'a pas fini de faire valoir la participation des jeunes, au sein de cette population et auprès des adultes. Ce travail est toujours au cœur de sa mission.

En 2017-2018, il a aussi lancé un programme de défense systémique et annoncé la tenue de sa première enquête systémique. Cette enquête portera sur les services de santé mentale offerts aux enfants et aux jeunes, et plus précisément sur l'offre et l'accessibilité de ces services dans le territoire.

La sélection des thèmes visés par cette première enquête n'a pas été des plus faciles, vu le nombre impressionnant et l'importance des problèmes systémiques portés à l'attention du bureau. Et puisqu'un projet d'une telle envergure nécessiterait toute l'attention de ses deux enquêteurs systémiques, le bureau y a murement réfléchi avant de prendre sa décision. De nombreux facteurs ont été examinés, dont principalement l'opinion des Nunavummiuts. Les résultats de l'enquête paraîtront en 2018-2019.

Nous avons encore bien du pain sur la planche, mais nous progressons, comme toujours, animés d'un formidable espoir. Les jeunes gens du territoire nous inspirent chaque jour; leurs contributions sont précieuses pour le Nunavut d'aujourd'hui et de demain. C'est pour cette raison que nous persévérons avec diligence dans notre travail, en poursuivant notre quête de changement, afin que les droits et les intérêts des jeunes Nunavummiuts soient respectés et défendus.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, reading "Sherry McNeil-Mulak".

Sherry McNeil-Mulak
Representative for Children and Youth

LE BUREAU

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est un organisme indépendant qui lutte pour le respect des droits des jeunes Nunavummiuts. Il a pour mandat légal de défendre des droits et les intérêts des jeunes gens et d'aider l'Assemblée législative à veiller à la satisfaction de leurs besoins. Le bureau s'occupe normalement des personnes de 18 ans et moins, mais la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse (Loi sur le REJ) lui permet aussi, dans certains cas, d'intervenir auprès de jeunes d'au plus 25 ans.

SON MANDAT

Le mandat du bureau comprend les fonctions suivantes, énoncées dans la Loi sur le REJ :

- * Œuvrer à la protection et à la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes, et veiller à l'écoute et à la prise en compte de leurs points de vue dans les domaines qui les touchent par les organismes gouvernementaux et les autorités désignées¹.
- * Veiller à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services du GN et à ce que l'attention voulue soit accordée à leurs préoccupations à l'égard de ces services.
- * Faciliter la communication et la compréhension entre, d'une part, les enfants, les jeunes et leurs familles, et, d'autre part, ceux qui leur offrent des services.
- * Informer la population sur les droits et les intérêts des enfants et des jeunes et sur le rôle du bureau.
- * Fournir des conseils et des recommandations au GN sur l'amélioration de ses programmes, services, lois et politiques touchant les enfants et les jeunes.



Photo: Clare Kines

¹ Les autorités désignées sont énumérées à l'annexe A de la Loi sur le REJ.

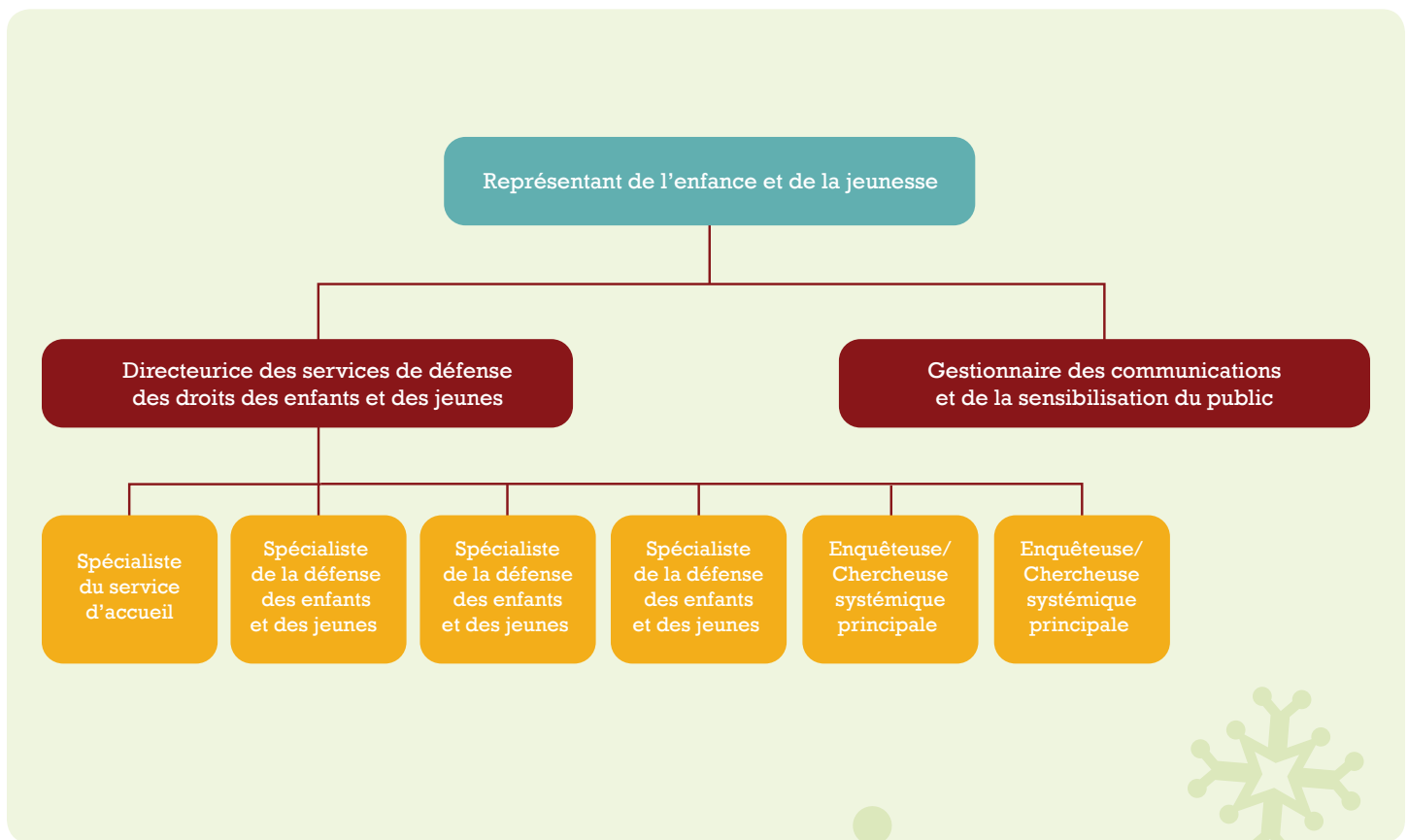


SON ÉQUIPE

Le bureau est dirigé par la représentante de l'enfance et de la jeunesse, qui chapeaute le travail d'une équipe de huit personnes et d'un stagiaire du Programme de stages Sivuliqtiksat. Il a également le plaisir, chaque été, d'accueillir un stagiaire parmi ses défenseurs. Les membres de l'équipe apportent tous au bureau un bagage personnel et professionnel unique et une passion commune pour la défense des droits des enfants. La figure 1 illustre la structure organisationnelle du bureau.

À la fin de 2017-2018, tous les postes au bureau avaient été pourvus, y compris celui de gestionnaire des communications et de la sensibilisation du public, vacant depuis août 2017, qui a été pourvu en décembre de la même année. À l'été, la stagiaire de 2016 a repris ses fonctions de soutien occasionnel au triage et à l'administration des sondages sur la satisfaction de la clientèle. Le bureau profite grandement du travail des stagiaires et se fait un plaisir de les accompagner dans leurs études quand c'est possible.

FIGURE 1 : ORGANIGRAMME



² Stage de deux ans dans le cadre du Programme de stages Sivuliqtiksat, qui se termine en novembre 2018.

PROGRAMME DE STAGES SIVULIQTIKSAT

Le Programme offre aux Inuits du Nunavut une formation en milieu de travail dans des postes spécialisés ou de gestion, afin d'accroître leur représentation dans la fonction publique. Les stages, d'une durée d'un à trois ans, se déroulent selon un plan de formation, sous la supervision d'un formateur désigné. En novembre 2016, dans le cadre de ce programme, David Korgak s'est joint au bureau en tant que stagiaire spécialiste de la défense des enfants et des jeunes. Maintenant à plus de la moitié de son stage de deux ans, il continue de travailler étroitement avec sa mentore désignée, Christa Kunuk, spécialiste de la défense des enfants et des jeunes du bureau.

STAGIAIRE D'ÉTÉ

En 2017-2018, le bureau a engagé une stagiaire d'été dans le cadre du Programme d'emplois d'été équitables pour étudiants (PEEEE) du GN et de ses efforts constants pour faire participer les jeunes à son travail. Caroline Angalik a été un véritable atout pour l'équipe en 2017. En tant que chercheuse systémique adjointe, elle a donné un gros coup de main à l'équipe de défense systémique pendant la période estivale.

Qui est Caroline Angalik?

Je me présente : Caroline Angalik. Je viens d'Arviat, mais ma famille a déménagé à Iqaluit en 2016. J'en suis à ma deuxième année d'études dans le Programme de formation des enseignants du Nunavut au Collège de l'Arctique, à Iqaluit. J'ai été ravie de faire partie d'une si belle équipe ici, au bureau, et de travailler aux côtés de Nancy et Katie, enquêteuses et chercheuses systémiques. Mon travail consistait principalement à faire des recherches sur les politiques, les programmes, les lois et les pratiques exemplaires en lien avec les droits de l'enfant. J'ai aussi conçu un système de classement électronique pour les problèmes systémiques au Nunavut. Je remercie le personnel pour l'aide qu'il m'a offerte, dès mon premier jour!

Mon passage au bureau a été très enrichissant; j'ai pu améliorer mes compétences en résolution de problèmes et apprendre à connaître le bureau et d'autres organismes semblables au Canada. À présent, je connais à fond la Convention relative aux droits de l'enfant. La voix et les intérêts de nos enfants et de nos jeunes méritent d'être entendus. Un bureau consacré à leur défense, c'est exactement ce dont notre société a besoin.



Quand on m'a appelée pour m'offrir ce poste, les termes « enfants et jeunes » ont suffi pour me convaincre. Les enfants me passionnent, et la future enseignante que je suis doit connaître les ressources qui s'offrent à eux.



PERFECTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

Le bureau est le seul organisme du Nunavut ayant pour mandat légal de défendre les droits et les intérêts des enfants et des jeunes auprès du GN. Par conséquent, il s'efforce d'accroître son savoir-faire et ses capacités internes en offrant à son personnel des occasions de perfectionnement professionnel pertinentes.

Le tableau suivant résume les activités de perfectionnement professionnel auxquelles a participé le personnel du bureau en 2017-2018. Les membres du personnel ont également reçu des formations individuelles adaptées à leurs besoins et à leurs rôles respectifs.

TABLEAU 1 : PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL 2017-2018

FORMATION	DATE
Formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide	Juin 2017 et janvier 2018
Congrès bisannuel du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes	Septembre 2017
Système de gestion de cas	Aout 2017
<i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>	Janvier 2018
Certificat portant sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies	Juin 2017
Étude d'impact sur les droits des enfants	Février 2018
Service à la clientèle	Décembre 2017
Résolution de conflits	Mai 2017
Compétence culturelle autochtone	Mai et décembre 2017, février 2018
Programme parental Inunnguiniq	Septembre 2017
Cours d'été international sur les droits de l'enfant: les enfants, les minorités et l'identité	Juin 2017
Manuel des politiques et procédures	Avril et aout 2017, mars 2018
<i>Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse</i>	Mai et septembre 2017, mars 2018
Traumatisation secondaire, usure de compassion, épuisement professionnel et soins personnels	Avril 2017
<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	Décembre 2017

POINTS DE REPÈRE

Pour défendre les droits des jeunes gens, le personnel du bureau s'appuie sur des documents et des concepts clés : la Loi sur le REJ, la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, les valeurs sociétales inuites, la voix des enfants et des jeunes, et les normes nationales sur la défense des droits.

LOI SUR LE REPRÉSENTANT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Loi sur le REJ du Nunavut énonce les fonctions, les pouvoirs et le mandat général du bureau, c'est-à-dire ses obligations et libertés légales. Elle traite aussi des principes clés qui doivent guider le personnel dans son travail. Cette loi a été adoptée en 2013 et toutes ses dispositions sont maintenant en vigueur, à l'exception de celle concernant le pouvoir du bureau de mener des enquêtes sur les blessures graves et les décès, qui entrera en vigueur ultérieurement.

* APPLICATION

Chaque fois qu'une personne communique avec le bureau pour signaler un problème, le personnel s'appuie sur la Loi pour déterminer si la situation relève de son mandat. Par exemple, le problème touche-t-il une personne de 18 ans ou moins? Sinon, la Loi permet-elle de faire une exception? Un organisme du GN est-il visé par la plainte? C'est en répondant à ces questions que le personnel détermine si le bureau peut intervenir.

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES

La Convention est un accord international qui énonce les droits des enfants reconnus partout dans le monde. Elle traite aussi des rôles et des responsabilités que doivent assumer les gouvernements et les adultes pour protéger ces droits. Ceux-ci sont des droits essentiels garantis à tous les enfants pour que ces derniers puissent s'épanouir et vivre dignement. Le Canada a signé la Convention en 1991.

* APPLICATION

Chaque fois que le bureau reçoit un signalement, le personnel s'appuie sur la Convention pour déterminer si le GN respecte ou non les droits de l'enfant. Le personnel s'interroge toujours pour savoir si des droits ont été brimés. Par exemple, le fournisseur de services gouvernementaux a-t-il demandé l'avis de la jeune personne sur une question qui la concerne? Sinon, que peut faire le personnel pour informer le fournisseur de services du droit que possède l'enfant de se faire entendre, et comment peut-il faciliter cette importante conversation entre le fournisseur et l'enfant?

VALEURS SOCIÉTALES INUITES

La Loi sur le REJ est claire : le représentant doit appliquer les valeurs sociétales inuites dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, le personnel a adopté les huit valeurs établies par le GN. La section « Application » ci-dessous décrit plus en détail comment le bureau a appliqué ces valeurs dans le cours de son travail durant cet exercice financier.



* APPLICATION

Lorsqu'il cherche une solution à un problème touchant une jeune personne, le personnel du bureau s'efforce de collaborer avec les fournisseurs de services gouvernementaux pour trouver la meilleure approche possible (piliriqatigiinniq). Pour ce faire, il faut souvent sortir des sentiers battus et chercher des solutions novatrices à des problèmes complexes avec les partenaires clés (qanuqtuurniq). Les jeunes et les familles qui font appel au bureau se sentent parfois vulnérables et frustrés. Il est important pour eux d'avoir accès à un environnement rassurant et accueillant (tunnganarniq).

VOIX DE L'ENFANT

L'un des droits fondamentaux que la Convention garantit aux enfants est celui d'exprimer leur opinion sur les sujets qui les concernent. C'est ce que le bureau appelle « la voix de l'enfant ». La Convention énonce également le devoir qui incombe aux gouvernements de prendre en considération l'opinion d'un enfant en tenant compte de son âge et de sa maturité.

* APPLICATION

La voix de l'enfant guide le personnel du bureau dans son travail quotidien. Par exemple, le personnel sollicite, dans la mesure du possible, l'opinion de la jeune personne avec qui il travaille. Il s'assure ainsi que ce point de vue soit au cœur même de son travail et qu'il guide l'élaboration du plan de défense de la personne. Les employés veillent aussi à ce que cette voix se fasse entendre dans les projets d'envergure du bureau, comme les enquêtes systémiques.

NORMES NATIONALES DE DÉFENSE DES DROITS

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) a établi des normes nationales à l'intention des défenseurs. Ces normes portent par exemple sur la confidentialité, l'accessibilité et la responsabilité. Elles servent de référence quant au niveau de service minimal attendu des défenseurs et d'outil pour évaluer les services fournis.

* APPLICATION

Le bureau a mis sur pied un atelier d'autonomie sociale purement nunavois pour enseigner aux jeunes Nunavummiuts quels sont leurs droits et leurs responsabilités, et pour les aider à croire et à prendre de l'assurance en leur montrant comment se faire entendre. La création et la prestation de l'atelier, intitulé « Exprimez-vous », concordent avec la norme nationale no 3 : la responsabilisation. Selon cette norme, les bureaux de défense des droits doivent s'efforcer d'accroître la capacité des jeunes à faire des choix et à transformer ces choix en actions et résultats souhaités. Ainsi, le personnel de défense doit faire tout en son pouvoir pour aider les jeunes gens à mieux connaître et comprendre leurs droits, leurs aptitudes et leurs forces afin de les amener à être plus autonomes et de les aider à prendre leur vie en mains.



FÉLICITATIONS DU DÉFENSEUR



PROGRAMME DE DINERS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE INUKSUK

Le programme de diners de l'école secondaire Inuksuk offre bien plus que des repas. L'enseignante Lael Kronick, les élèves de son cours sur l'alimentation, quelques étudiants employés à temps partiel et plusieurs élèves et enseignants bénévoles mettent la main à la pâte afin de préparer, un jour sur deux, un repas chaud, nutritif et gratuit pour 100 à 150 élèves. Le menu, composé principalement d'ingrédients sains et frais, combine les aliments locaux et d'ailleurs, dans le respect des traditions et de la diversité d'Iqaluit.

En plus de s'initier à la cuisine, les élèves s'instruisent sur l'insécurité et la souveraineté alimentaires, et apprennent à faire pousser leurs propres fruits et légumes dans les huit tours hydroponiques de la cafétéria. Ce programme inclusif renforce aussi le sentiment de communauté à l'école en encourageant tous les élèves à partager un bon repas, et non seulement ceux qui n'en ont pas.

Le programme illustre l'utilité de lutter ensemble contre l'insécurité alimentaire, un problème grave qui touche les jeunes Nunavummiuts, tout en donnant aux élèves l'occasion d'en apprendre davantage sur les aliments et d'adopter de saines habitudes alimentaires. Le bureau félicite l'école et ses élèves pour leur travail et incite les partenaires de cet important programme à poursuivre leur collaboration.



Photo : Lael Kronick

LE TRAVAIL DU BUREAU

Le travail du bureau s'articule autour de quatre axes : défense des droits individuels, défense systémique, enquêtes sur les décès et les blessures graves, et communications et sensibilisation du public. Ce qui suit explique brièvement ces quatre catégories.

DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Le GN offre de nombreux programmes et services de soutien aux enfants et aux jeunes. Par contre, même avec les meilleures intentions, des problèmes peuvent survenir. Il arrive qu'un enfant, un jeune ou un membre de la famille ignore à qui s'adresser à propos d'un programme, ou ne se sente pas à l'aise de poser des questions au fournisseur de services. Parfois, c'est un parent qui, après avoir appelé le fournisseur de services plusieurs fois, n'a pas été rappelé ou n'a pas eu le suivi promis. D'autres fois, c'est un jeune pris en charge qui ne comprend pas pourquoi il ne peut visiter un membre de sa famille. Dans ces situations, le bureau peut offrir son aide, soit en donnant de l'information, en aidant la personne à développer son autonomie sociale ou en offrant du soutien individuel.

Chaque situation portée à l'attention du bureau est unique, et le personnel adapte ses services selon les circonstances. Cela dit, le processus de défense des droits individuels comporte généralement trois étapes : l'accueil et l'assignation du dossier, l'enquête et la recherche de solutions, et la résolution et le suivi (figure 2).



* INFORMATION

Les Nunavummiuts peuvent toujours communiquer avec le bureau pour se renseigner sur les droits des enfants ou sur les services et les programmes gouvernementaux offerts aux enfants et aux jeunes. Même si la demande n'entre pas dans le cadre de son mandat, le personnel essaie toujours de diriger le client vers la ressource compétente.

* AUTONOMIE SOCIALE

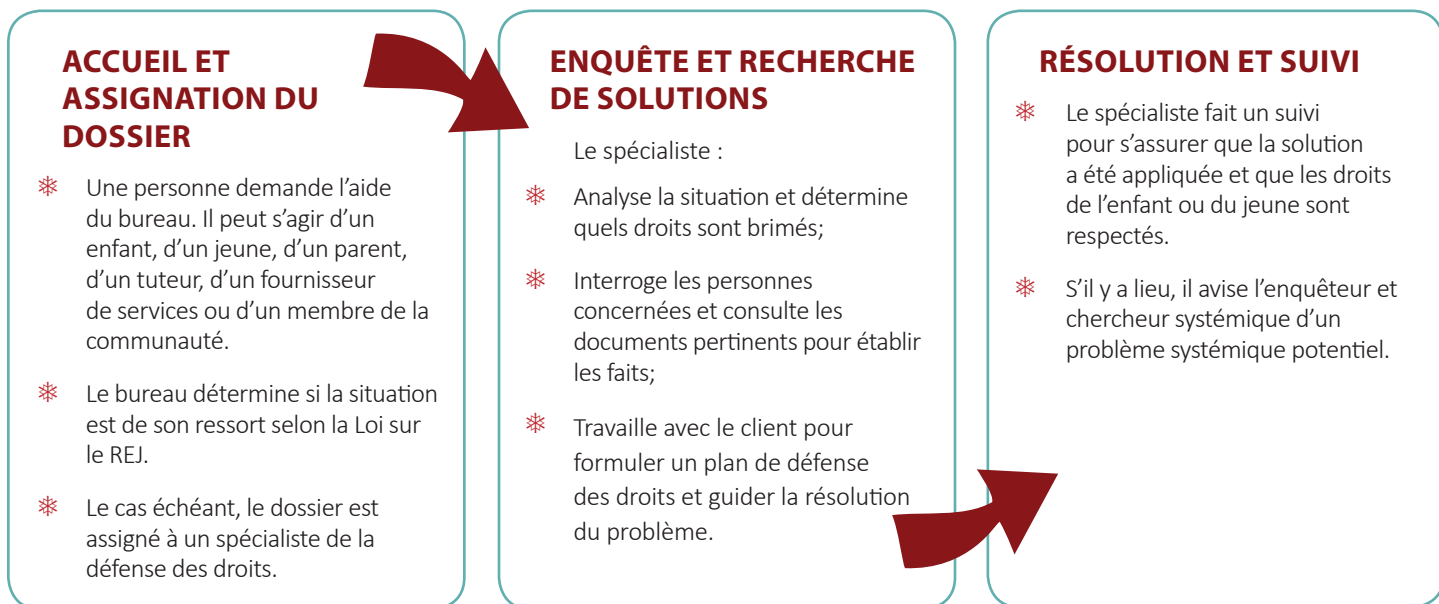
Il n'est pas toujours facile pour une jeune personne ou pour un parent ou un tuteur préoccupé de communiquer son point de vue à un fournisseur de services gouvernementaux. À n'importe quelle étape du processus, nous pouvons aider la personne à accroître son autonomie sociale, pour qu'elle se sente capable de s'exprimer.

* SOUTIEN INDIVIDUEL

La plupart des cas soumis au bureau nécessitent une intervention visant à défendre les droits de la personne. L'intervention s'entend du travail réalisé directement par un de nos spécialistes de la défense des droits auprès de l'enfant ou du jeune et du ou des fournisseurs de services gouvernementaux afin de résoudre un problème. Le fournisseur peut être un enseignant, un infirmier, un travailleur en santé mentale, un travailleur social ou un agent de probation, soit toute personne qui offre, pour le compte du GN, un service ou un programme à l'enfant ou au jeune.

Dans certains cas, le problème est résolu en quelques jours ou en quelques semaines. Dans d'autres, cela nécessite plusieurs mois et la collaboration de multiples fournisseurs relevant de nombreux organismes gouvernementaux. En général, la défense des droits consiste à travailler directement avec les fournisseurs de services, à rencontrer l'enfant ou le jeune et le ou les parents ou tuteurs, et à tenir des conférences de cas. Dans la mesure du possible, c'est la voix de l'enfant qui oriente le travail.

FIGURE 2 : PROCESSUS DE DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS



DÉFENSE SYSTÉMIQUE

Certains problèmes sont « systémiques », c'est-à-dire qu'ils touchent plusieurs jeunes personnes. Ceux-ci surviennent généralement lorsque les politiques et les services gouvernementaux ne mènent pas aux résultats escomptés. S'ils ne sont pas traités, ils risquent fort de perdurer et peuvent obliger le gouvernement à modifier ses politiques, ses pratiques ou les lois.

Les problèmes systémiques parviennent à la connaissance du bureau par de multiples canaux. Parfois, c'est le personnel qui détermine la nécessité de faire enquête après avoir noté la récurrence d'un problème dans différents dossiers. D'autres fois, ce sont les députés à l'Assemblée législative ou les jeunes parlementaires qui soulèvent la question à l'Assemblée. Il y a aussi les médias qui rapportent des problèmes de ce type au public. Enfin, les jeunes personnes et les adultes peuvent communiquer directement avec le bureau pour lui faire part d'un problème systémique en particulier.

Lorsque le bureau en prend connaissance, il peut décider de faire enquête. La défense systémique peut être officielle ou non officielle. Dans le second cas, on mise surtout sur la discussion et la collaboration pour faire bouger les choses. Le bureau croit que cette façon de faire cadre bien avec les valeurs sociétales inuites, notamment piliriqatigiinniq (travailler ensemble pour un

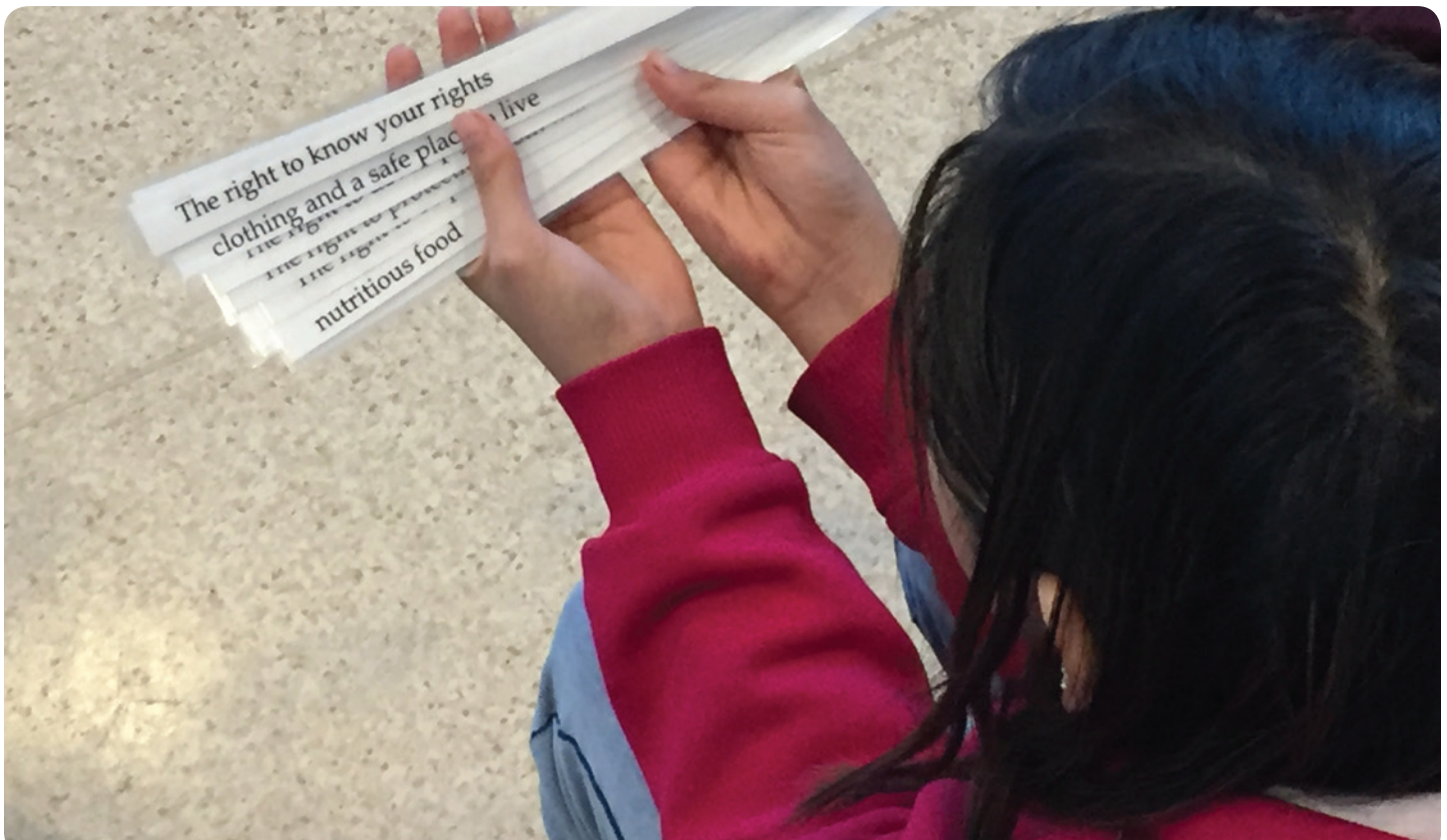
but commun) et aajiiqatigiinniq (discuter et développer des consensus pour la prise de décision). Cette méthode est généralement adoptée pour traiter des dossiers moins complexes, qui souvent se règlent rapidement. Le processus peut mener ou non à la production d'un rapport public énonçant des recommandations.

Les dossiers plus complexes requièrent généralement des enquêtes systémiques officielles. Elles peuvent être rendues nécessaires par un certain nombre de facteurs, par exemple : la gravité du problème, le risque de préjudice si le problème n'est pas réglé, l'urgence de la situation et les bienfaits potentiels d'une enquête pour la population.

Les problèmes systémiques qui exigent une enquête officielle comportent ordinairement de nombreuses étapes. Par conséquent, les enquêtes officielles exigent des entrevues, la demande et l'examen de documents et une bonne part de recherches et d'analyse afin de produire des conclusions et des recommandations éclairées.

Le processus officiel de défense systémique produit habituellement des recommandations aux organismes gouvernementaux pour l'amélioration du système. Il n'est pas rare que ces recommandations soient énoncées dans un rapport public. Cette année, l'équipe a lancé sa première enquête systémique, qui portait sur la





disponibilité et l'accessibilité des services en santé mentale pour les enfants et les jeunes.

ENQUÊTES SUR LES DÉCÈS ET LES BLESSURES GRAVES

Ce volet du travail du bureau consiste à mener des enquêtes lorsqu'un enfant ou un jeune recevant des services gouvernementaux meurt ou subit des blessures graves. Ces enquêtes offrent une occasion constructive d'apprendre des erreurs commises. Leur but n'est pas de trouver un coupable, mais de comprendre ce qui a mal tourné et d'apporter des changements pour éviter qu'un incident ne se reproduise.

Il va de soi que ces enquêtes sont extrêmement délicates. La rigueur qu'elles appellent nécessite des connaissances et des aptitudes particulières. Le bureau en est donc encore à travailler, avec grand soin, à l'élaboration de ce programme. C'est pourquoi l'unité qui sera chargée de mener ces enquêtes n'a pas encore été mise sur pied.

COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le bureau a le mandat légal de sensibiliser la population aux droits des enfants et à la possibilité qu'ont les jeunes gens de collaborer avec lui pour faire respecter leurs droits. Cet axe de travail donne aussi au bureau l'occasion d'entendre les Nunavummiuts et d'apprendre directement d'eux quant aux problèmes qui touchent les enfants et les jeunes.

Les activités de sensibilisation du bureau prennent plusieurs formes : présentations, séances d'information, contacts avec la collectivité, concours, création de matériel promotionnel, participation à des événements publics et entretien du site web du bureau (www.rcynu.ca/fr). Le but est toujours le même : nouer des relations avec les enfants, les jeunes, les familles et les nombreux Nunavummiuts qui œuvrent auprès des jeunes personnes du territoire, et renforcer ces relations.



FÉLICITATIONS DU DÉFENSEURE



CAMP DE CARRIÈRES EN SANTÉ

En février 2018, les ministères de la Santé et de l'Éducation, appuyés par des organisations inuites, le Collège de l'Arctique du Nunavut et d'autres établissements d'enseignement, ont tenu à Iqaluit un camp d'une semaine pour les jeunes qui envisagent de faire carrière dans le domaine de la santé. Le camp, qui s'inspire d'un programme semblable offert par l'École de médecine du Nord de l'Ontario, a offert à 18 élèves du secondaire de partout dans le territoire l'occasion de découvrir différents domaines de la santé.

Les élèves ont pu s'exercer à suturer des plaies sur une peau artificielle, à effectuer une perfusion intraveineuse, à pratiquer la réanimation cardiorespiratoire et à poser un plâtre. Ils ont profité d'un tête-à-tête avec différents professionnels de la santé qui leur ont expliqué leur métier. Comme le camp s'est déroulé au Collège de l'Arctique du Nunavut et à l'Hôpital général Qikiqtani, les participants ont aussi pu se familiariser avec les environnements d'apprentissage et de travail. Ils se sont monté un plan de carrière adapté au programme d'études secondaires du Nunavut, et chaque élève est venu accompagné d'un adulte de sa localité qui l'accompagnera dans son cheminement.

Ce type d'activité permet aux jeunes Nunavummiuts d'apprendre par la pratique, et c'est un moyen efficace d'alimenter leurs intérêts professionnels. Bref, c'est un parfait exemple de projet collaboratif qui a de vraies retombées pour les jeunes.



IMPORTANCE DES VALEURS SOCIÉTALES INUITES

Les valeurs sociétales inuites sont inhérentes à notre travail et à nos méthodes. La Loi sur le REJ prône le respect de ces valeurs pour favoriser l'épanouissement des jeunes et de leur famille. Elle oblige également le bureau à appliquer ces valeurs dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs.

Voilà pourquoi le bureau a continué de placer les valeurs sociétales inuites à l'ordre du jour de chaque réunion d'équipe mensuelle en 2017-2018. C'est une façon efficace de garder ces principes en tête dans le cadre de son travail. Cette année, pour promouvoir davantage ces valeurs, le bureau a aussi consulté directement des conseillères aînées et cherché des occasions de formation culturelle.

INTÉGRATION PROGRESSIVE DES VALEURS SOCIÉTALES INUITES

Le bureau continue d'intégrer les valeurs sociétales inuites à son travail quotidien de plusieurs façons. Par exemple, il garde à l'esprit le principe d'*aajiiqatigiinniq* (discuter et développer des consensus pour la prise de décisions). Chaque fois que c'est possible, le personnel s'efforce de faire entendre la voix des enfants et des jeunes dans son travail de défense des droits. Il les écoute et les encourage à contribuer aux décisions qui touchent leur vie et à la résolution de problèmes avec le gouvernement.

L'équipe a aussi collaboré avec les jeunes gens dans le respect de *pilimmaksarniq*, soit le développement des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort. Un bon moyen d'y arriver est d'enseigner aux jeunes à faire valoir leurs propres droits; c'est ce qu'on appelle l'autonomie sociale. En 2017-2018, le bureau a poursuivi ses efforts à ce chapitre en offrant l'atelier d'autonomie sociale « Exprimez-vous », conçu spécialement pour le Nunavut, qui aide les jeunes personnes à acquérir les compétences nécessaires pour participer activement aux décisions qui touchent leur vie. De plus, le bureau a eu le plaisir de continuer à accompagner son stagiaire du Programme Sivuliqtiksats

dans le développement de ses compétences, au moyen d'une panoplie d'activités de formation, comme l'apprentissage par l'observation et le mentorat.

La valeur de *tunnganarniq* (promouvoir un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et intégrateur) a encore une fois teinté les interactions entre le personnel et ses nombreux partenaires. Le guide des politiques et procédures l'indique clairement : le personnel doit appliquer cette valeur dans chacune de ses interactions. Le bureau reste déterminé à consacrer du temps aux gens, à se mettre à leur disposition et à créer un milieu où les enfants, les jeunes et leur famille se sentent à l'aise de demander de l'aide. Cette année, il a ajouté le drapeau arc-en-ciel à son site web et à l'entrée de ses locaux. Ce drapeau symbolise sa volonté d'offrir un environnement sûr et bienveillant où tous sont respectés et libres de s'exprimer sans risquer d'être jugés ou critiqués, et où tous peuvent verbaliser leurs préoccupations et obtenir du soutien, peu importe leurs genre, race, origine ethnique, religion ou orientation sexuelle. Le bureau s'efforce aussi de faire preuve d'inclusion en maintenant une communication ouverte et continue avec les intervenants et le public.

Enfin, et surtout, il s'engage à collaborer avec les organismes gouvernementaux afin d'améliorer le plus possible la situation des enfants et des jeunes. Le bureau a collaboré étroitement avec les Services à la famille, le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice pour rédiger des protocoles sur le partage de renseignements et la tenue de rencontres régulières pour faciliter la collaboration. Ces protocoles, qui devraient être terminés d'ici le début de 2018-2019, respectent le principe de *piliriqatigiinniq* (travailler ensemble pour un but commun).

COLLABORATION AVEC LES CONSEILLÈRES AÎNÉES

Les aînés font preuve d'une grande sagesse et ont de précieux conseils à offrir grâce à leur expérience de vie et aux enseignements culturels qu'ils en ont tirés. Pour

CONSEILLÈRES AINÉES



Meeka Arnakaq

Pangnirtung

Originaire de Pangnirtung, sur l'île de Baffin, M^{me} Arnakaq est un pilier de la communauté dont le travail dans l'élaboration de programmes de guérison pour les Inuits a été reconnu. Elle a servi dans son église locale et enseigné l'inuktitut et les aptitudes à la vie quotidienne au Collège de l'Arctique du Nunavut pendant plus de 30 ans. En dehors de Pangnirtung, elle a travaillé avec des organismes inuits comme Tungasuvvingat Inuit et le centre de guérison Mamisarvik d'Ottawa. À ce centre, elle s'est consacrée à la guérison des traumatismes et des dépendances au moyen de la culture et des traditions inuites. Elle compose aussi sa propre musique.

Meeka Arnakaq a reçu le prix Wise Woman en 1994 et un diplôme honorifique du Conseil des gouverneurs du Collège de l'Arctique en 2009. Elle a aussi siégé au conseil consultatif des aînés du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS).

Elle a cinq enfants, dix petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.



Bessie Sitatak

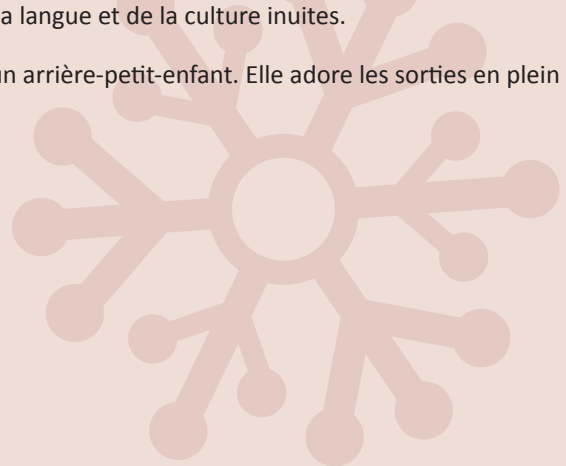
Kugluktuk

M^{me} Sitatak a grandi dans différents camps près de l'île Reid (pointe Rymer), aux abords de l'île Victoria, ainsi qu'à la baie Byron, où se trouve le camp éloigné de ses grands-parents, dans l'ouest du Nunavut. C'est une époque qu'elle se remémore le cœur attendri, se souvenant que sa famille menait sur la toundra une vie traditionnelle à la fois heureuse et remplie.

Plus tard, Bessie Sitatak a été placée en pensionnat. Loin de sa famille, elle a perdu sa langue traditionnelle et oublié de nombreuses pratiques culturelles. Mais avec l'aide de sa famille, elle a réussi à les réintégrer; elle se sent d'ailleurs privilégiée de les transmettre aujourd'hui aux enfants et aux jeunes.

Mme Sitatak a travaillé au ministère de la Justice, où elle aimait prêter mainforte aux gens qui ont vécu une enfance difficile. Même si elle est aujourd'hui retraitée, elle continue de s'engager auprès de sa communauté et de contribuer à la vitalité de la langue et de la culture inuites.

Bessie a trois enfants, cinq petits-enfants, et un arrière-petit-enfant. Elle adore les sorties en plein air, le camping en toundra, et la couture.





Lucy Makkigak

Rankin Inlet

Lucy Makkigak est née et a grandi à Rankin Inlet. Elle apprécie la vie dans la région du Kivalliq et est très fière de son hameau natal. Elle travaille comme conseillère scolaire dans une école publique; c'est pour elle un plaisir d'épauler les enfants qui en ont besoin. Riche de savoir inuit, elle est reconnaissante de pouvoir transmettre ce qu'elle peut aux enfants et aux jeunes.

M^{me} Makkigak aime passer du temps dehors. À l'automne, elle adore chasser le caribou, car c'est à cette période que son pelage est à son meilleur. Au printemps, elle sort sa tente, fait sécher du poisson et de la viande, et recueille des peaux de phoque avec son mari, son fils et ses trois beaux-fils. Toute l'année, elle s'affaire à préserver ses récoltes, pour que sa famille puisse en profiter pendant l'hiver.

Outre son fils, Lucy Makkigak a trois filles et quinze petits-enfants.



Regilee Ootook

Pond Inlet

Ainée bien connue, Regilee Ootook est née à Igloodik, mais a passé la majeure partie de ses printemps et de ses étés dans un endroit nommé Tikiraq. Elle a de très bons souvenirs de son enfance là-bas. Elle habite aujourd'hui à Pond Inlet avec sa famille : sept enfants, de nombreux petits-enfants et quelques arrière-petits-enfants.

Grâce à la consultation traditionnelle et à la couture, M^{me} Ootook a aidé bon nombre de personnes au fil des ans. Elle s'est rendue dans de nombreuses localités du Nunavut pour participer aux programmes de guérison; les gens disent souvent d'elle qu'elle est chaleureuse, accueillante et aimable.



Helen Iguptak

Rankin Inlet

Dans sa jeunesse, M^{me} Iguptak a beaucoup voyagé avec sa famille entre Cambridge Bay et le lac Garry. Sa famille a fini par déménager à Baker Lake, puis à Rankin Inlet, après la construction de la mine de nickel. À sept ans, elle a été placée en pensionnat à Chesterfield Inlet. Aujourd'hui, Helen Iguptak a trois filles, seize petits-enfants et dix arrière-petits-enfants; elle a également eu un fils, qui a perdu la vie.

M^{me} Iguptak a enseigné à des classes de maternelle à la neuvième année pendant plus de 40 ans. Maintenant retraitée, elle explique que son travail auprès des jeunes enfants a fortifié sa volonté de les aider. Elle croit qu'il est important pour eux d'avoir un adulte à l'écoute, qui est là pour porter leur voix tout au long de l'enfance.

Dans ses temps libres, elle aime fabriquer des poupées, tricoter et coudre des vêtements traditionnels. Les gens lui demandent souvent de leur confectionner des objets à la main.

intégrer ces connaissances à son travail, le bureau collabore avec cinq conseillères aînées respectées dans leur localité d'origine et considérées comme des expertes de la culture et des valeurs sociétales inuites. Originaires de partout au Nunavut, elles croient fermement que ce savoir a un rôle à jouer dans l'amélioration des programmes et des services offerts aux enfants et aux jeunes. Puisque leur sagesse sert de guide aux jeunes générations, leur voix est essentielle au travail du bureau.

five Elder advisors from across the territory. Our Elder advisors are well-respected in their home communities and considered experts in Inuit culture and societal values, and firmly believe that this knowledge has a role

La Loi sur le REJ autorise le bureau à consulter les aînés à propos de différends, de la culture inuite et des valeurs sociétales inuites. Cette année, le personnel s'est adressé directement aux conseillères aînées pour obtenir leurs conseils et leur soutien à l'égard de trois secteurs de programme : la défense des droits individuels, la défense systémique, ainsi que les communications et la sensibilisation du public.

Dans le cadre de la défense des droits individuels, il peut être utile de demander l'avis et les suggestions d'un aîné. Par exemple, un jeune parent est venu demander l'aide du bureau pour une question de garde. L'enfant avait été retiré de la garde de son parent par son grand-parent. Le parent cherchait à savoir comment en reprendre la garde. L'aînée a suggéré la médiation familiale comme moyen de résoudre le différend. Elle a expliqué que cette solution serait dans l'intérêt supérieur de l'enfant, car elle lui permettrait de rester en contact avec son parent et son grand-parent. Au contraire, un processus judiciaire aurait eu un effet fractionnel, susceptible d'envenimer la relation entre le parent et le grand-parent. Les aînées ont donc jugé que la médiation était à privilégier puisqu'elle remettrait l'attention sur l'enfant, plutôt que sur le conflit entre les adultes, et favoriserait la réconciliation plutôt que le dépérissement de la relation.

L'équipe de défense systémique a elle aussi posé plusieurs questions aux aînées pour orienter son enquête sur les services en santé mentale. Ses questions portaient entre autres sur l'adéquation culturelle de la définition de la

santé mentale employée dans l'enquête, la perception historique de la santé mentale et les caractéristiques d'un système de santé mentale idéal pour les enfants et les jeunes. Les conseillères se sont montrées ouvertes et généreuses de leurs commentaires; elles ont donné une information précieuse qui a alimenté le travail de l'équipe.

Dans le volet « communications et sensibilisation du public », les conseillères aînées ont contribué au livre sur les droits des enfants et des jeunes que le bureau a commencé à concevoir en 2017-2018. Elles ont donné leur avis sur l'histoire et la capacité des jeunes gens à comprendre les concepts clés présentés dans le livre.

FORMATION CULTURELLE

Tous les employés du bureau sont tenus de suivre une formation continue sur la culture et les valeurs sociétales inuites. Cette année, divers membres du personnel ont participé aux formations suivantes :

- * Compétence culturelle autochtone;
- * Inuit qaujimaqatugangit : le rôle des aînés, des femmes, des hommes, des filles et des garçons;
- * Programme parental Inunnguiniq;
- * Pigiavik (inuktitut, langue seconde, niveau 1);
- * Uqqaritsautit : terminologie avancée et traditionnelle en inuktitut.

Le bureau a aussi participé, comme d'habitude, à l'Uqausirmut Quviasuutiqarniq, la célébration annuelle de l'inuktitut et de la culture inuite au Nunavut. Ces festivités d'un mois ont lieu chaque année en février et offrent à l'équipe une occasion de plus de promouvoir l'utilisation de l'inuktitut et de sensibiliser leurs collègues aux réalités culturelles. Le thème de 2018 était les croyances et les mythes inuits. De la documentation à ce sujet produite par le ministère de la Culture et du Patrimoine a été distribuée au personnel et a fait l'objet de discussions pendant le Mois de la langue.





FÉLICITATIONS DU DÉFENSEUR



SIMULATION D'ÉLECTION

À l'occasion de l'élection territoriale de 2017, le ministère de l'Éducation a encouragé les écoles du Nunavut à s'inscrire au projet de vote étudiant lancé par Civix. Ce projet offrait aux jeunes qui n'ont pas encore l'âge de voter la possibilité de vivre cette expérience.

Après avoir appris sur le gouvernement territorial, le processus électoral et chacun des candidats officiels, les élèves ont été invités à s'informer sur les questions qui les touchent et à discuter de l'élection avec leurs proches, pour prendre une décision éclairée dans l'isolement.

Le lundi 30 octobre 2017, le jour du scrutin, les élèves ont pu voter pour un candidat officiel de leur circonscription. Résultat : 2 146 élèves ont participé, dans 25 écoles primaires et secondaires de 17 circonscriptions.

Ce projet favorise la participation citoyenne et réaffirme le droit qu'ont les jeunes gens de s'exprimer aux termes de l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le bureau espère que le ministère de l'Éducation continuera d'appuyer les initiatives d'apprentissage comme celle-ci pour préparer les jeunes Nunavummiuts à leurs futures responsabilités.

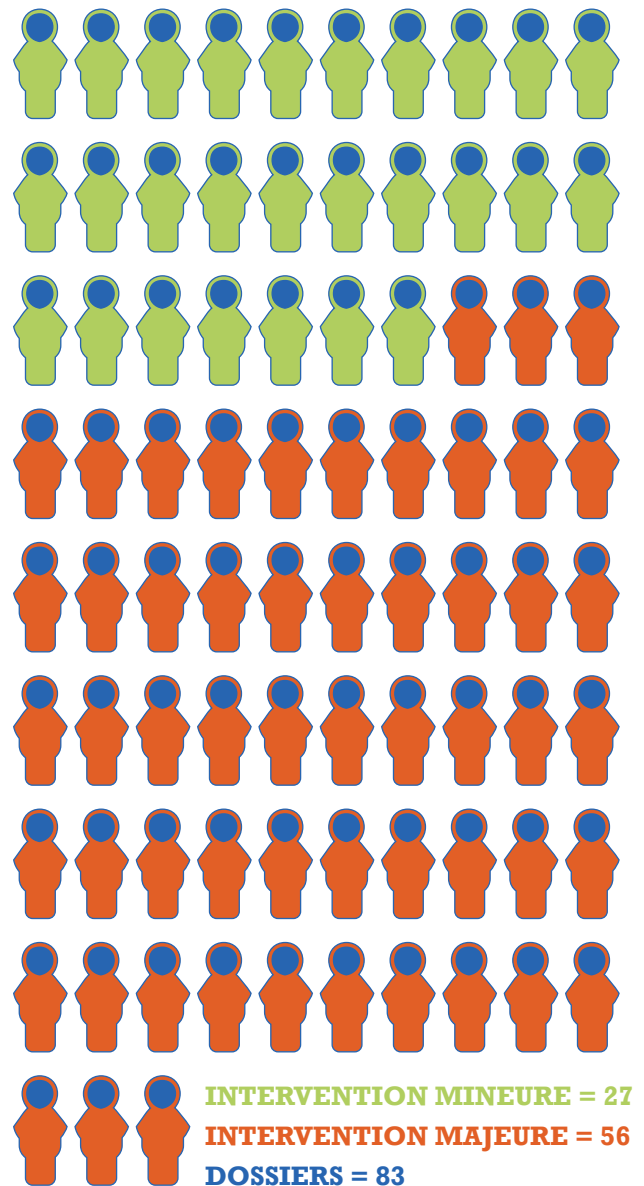
RAPPORT SUR LA DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018, le bureau a ouvert 83 dossiers de défense des droits individuels. Deux autres cas ont été soulevés, mais ne relevaient pas du mandat du bureau selon le personnel. Ils portaient d'une part sur une affaire privée ne relevant pas d'un service gouvernemental, et d'autre part sur une personne ayant dépassé l'âge limite pour recevoir les services du bureau. En plus des 83 nouveaux dossiers, l'équipe a continué de travailler sur 58 dossiers ouverts lors d'exercices précédents. Elle en a fermé 92 avant la fin de 2017-2018.

L'ampleur – et donc la durée – de l'intervention dépendent du dossier. En général, le bureau classe les cas de défense des droits individuels dans l'une de deux catégories : les interventions mineures et les interventions majeures. La première regroupe l'initiation à l'autonomie sociale, la facilitation des premiers contacts entre une personne ou une famille et un fournisseur de services, l'aiguillage vers une ressource adaptée et la consultation d'un fournisseur au nom d'une jeune personne. En 2017-2018, 33 % des dossiers ouverts nécessitaient une intervention mineure.

Quant à l'intervention majeure, elle est intensive et s'applique quand les services de base ne suffisent pas à régler le problème. Normalement, elle consiste à communiquer ou à se réunir avec plusieurs fournisseurs de services ainsi qu'avec l'enfant ou le jeune et sa famille, à examiner minutieusement la documentation, et à former des groupes consultatifs pour trouver des solutions à des problèmes complexes. La jeune personne et sa famille reçoivent aussi un encadrement soutenu dans leur démarche vers l'autonomie sociale, s'il y a lieu. De par leur nature, ces dossiers exigent plus de démarches et de temps. En 2017-2018, la majorité (67 %) des dossiers ouverts nécessitaient une intervention majeure.

FIGURE 3 : DOSSIERS DE DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS ET TYPES DE SERVICES REQUIS



ÉTUDE DE CAS

Initiation à l'autonomie sociale

Pendant une visite communautaire, un jeune a demandé l'aide d'une spécialiste de la défense des droits pour faire ouvrir une garderie dans sa localité. Selon lui, ce serait une ressource précieuse pour la collectivité, car elle permettrait aux parents de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille tout en s'assurant que leurs jeunes enfants sont bien entourés pendant leur absence. Cela leur éviterait de dépendre des enfants plus âgés pour garder les plus jeunes et pourrait même augmenter le taux d'assiduité scolaire.

Le jeune et la spécialiste ont dressé un plan d'intervention énonçant les responsabilités de chacun : le jeune devait s'informer auprès des autres jeunes gens du secteur au sujet des effets qu'avait l'absence de garderie sur leur vie et l'importance de ce service; et la spécialiste devait s'informer des exigences en matière de financement et d'exploitation ainsi que des partenaires nécessaires à l'ouverture d'une garderie agréée.

Voici quelques raisons évoquées par les jeunes gens pour justifier l'importance d'une garderie:

- * Les parents et tuteurs doivent travailler.
- * Les tout-petits devraient avoir l'occasion d'acquérir des connaissances et de former une routine avant d'aller à l'école.
- * Les jeunes doivent aller à l'école plutôt que de garder leurs frères et sœurs.
- * Les enfants doivent avoir un endroit où aller pendant que les parents travaillent.
- * Les bébés ont besoin de socialiser.

La spécialiste de la défense des droits a découvert que le bâtiment de l'ancienne garderie était encore libre, mais avait besoin de réparations, et qu'un local temporaire pourrait être utilisé pendant les travaux. Avant tout, la garderie devait être constituée en société. Le jeune a accepté de commencer à en parler aux membres de la collectivité pour voir s'il y avait des adultes qui aimeraient participer, pendant que la spécialiste continuait de s'informer auprès de divers fournisseurs de services. Le jeune a également collaboré avec un fournisseur de services communautaires pour rédiger une lettre à son député à l'Assemblée législative. Comme plusieurs semaines se sont écoulées sans réponse, le jeune a décidé d'envoyer un courriel de suivi et c'est alors qu'il a reçu une réponse du député, qui appuyait entièrement l'ouverture d'une garderie communautaire.

À la fin de l'exercice 2017-2018, la spécialiste de la défense avait tissé des liens avec les ministères de l'Éducation et des Services communautaires et gouvernementaux, l'administration municipale et l'école locale. Le jeune avait recueilli les commentaires d'autres jeunes gens du secteur, était entré en contact avec son député et avait commencé à chercher des adultes qui aimeraient participer à l'ouverture d'une garderie. Les travaux sur ce dossier se poursuivront en 2018-2019. Le jeune continuera de mener le projet, de profiter d'un encadrement dans ses démarches vers l'autonomie sociale et d'être appuyé dans ses communications avec les ressources et les fournisseurs de services compétents, en vue d'atteindre son objectif : l'ouverture d'une garderie dans le hameau.

Défendre les droits individuels, c'est aussi défendre les intérêts d'un groupe, comme on le ferait pour une personne, lorsque ce groupe a besoin d'aide pour accéder aux services et au soutien du gouvernement.

Par exemple, le bureau a supervisé la tenue d'un concours pour pourvoir un poste important chez un fournisseur de services quand la vacance de ce poste

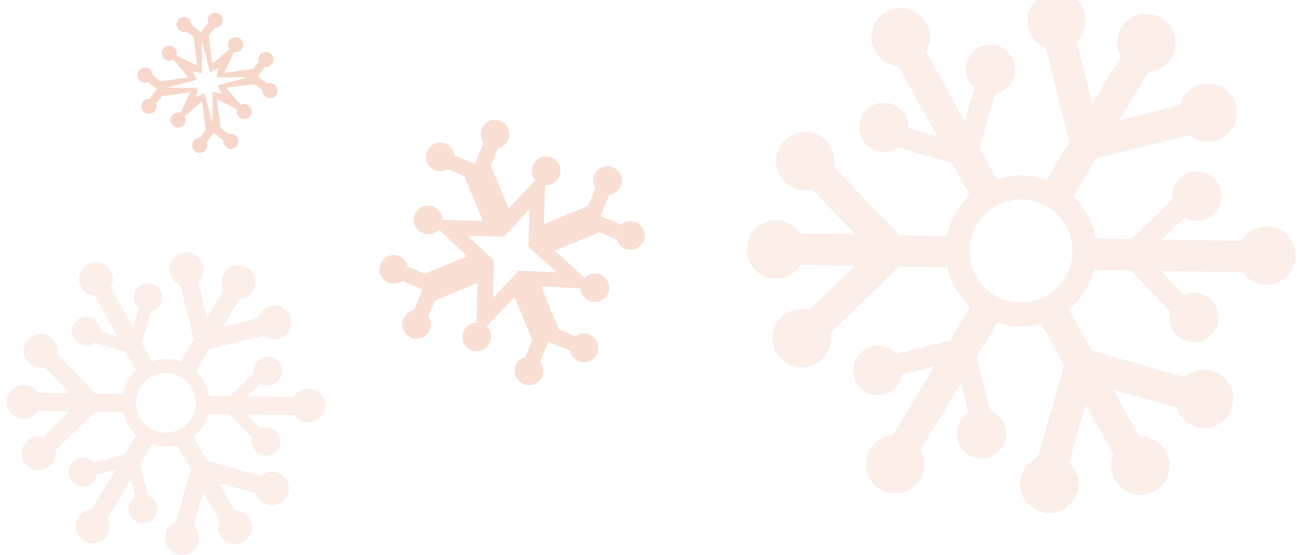
a créé une pénurie de services pour les enfants et les jeunes (travailleur des services sociaux communautaires, conseiller communautaire scolaire), a consulté une école concernant la mise en œuvre d'un protocole d'intervention en cas de crise après une série de suicides et de tentatives de suicide chez les jeunes d'une localité, et est intervenu lors de la fermeture d'un foyer collectif.

ÉTUDE DE CAS

Défense des droits d'un groupe

En septembre 2016, le bureau a été informé de la fermeture, à la fin du mois, du centre Illagiittugut pour jeunes, laquelle allait entraîner une réduction des services offerts aux jeunes Nunavummiuts dans le territoire. Il a communiqué avec le ministère des Services à la famille pour s'informer du plan et du processus de fermeture et de réouverture de ce foyer collectif. Son travail a consisté entre autres à faire entendre la voix des résidents du foyer affectés par la fermeture dans les décisions qui les concernaient; à aviser le ministère que celui-ci n'avait pas donné un préavis suffisant aux résidents concernant la fermeture, et donc n'avait pas prévu assez de temps pour consulter ces jeunes et les inclure dans la planification de la transition; à prendre régulièrement des nouvelles de la direction générale du ministère

pour savoir où en était le processus de passation d'un nouveau contrat pour l'exploitation de l'établissement; à faciliter l'échange de renseignements entre les anciens résidents du foyer et le nouvel entrepreneur quant à la conception et à l'aménagement de l'établissement rénové et aux programmes offerts; ainsi qu'à favoriser une communication ouverte et fréquente entre la direction générale et le personnel de première ligne, de même qu'entre le ministère et les anciens résidents, concernant l'évolution des travaux et la date prévue de réouverture. Grâce à ce travail, l'opinion des jeunes a été entendue et prise au sérieux dans la rénovation du bâtiment et la conception des futurs programmes. Le bureau a aussi gardé un œil sur la durée de la fermeture et fait pression pour le respect des échéances.



THÈME RÉCURRENT DE LA DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS : LA MAUVAISE COORDINATION DES SERVICES

Le 31 mars 2018 marquait deux ans et demi de défense des droits individuels pour le bureau. Durant cette période, le manque de coordination des services entre le personnel et les ministères du GN est ressorti comme étant l'un des plus grands obstacles que doivent surmonter les jeunes Nunavummiuts et leur famille pour accéder aux services. Depuis sa création, le bureau a traité 200 cas de défense des droits individuels, et s'inquiète du manque de progrès concrets à ce chapitre.

Le manque de coordination se manifeste souvent par :

DES PROBLÈMES DE COMMUNICATION:

Les fournisseurs de services ne sont pas au courant des protocoles d'échange d'information et ignorent quel type d'information peut être divulguée pour assurer la bonne coordination des services. Des problèmes de communication surviennent au sein des ministères et entre les fournisseurs de services de différents ministères.

UN MANQUE DE PLANIFICATION À LONG TERME:

Les fournisseurs de services sont trop occupés à gérer les crises et n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour la planification à long terme, le soutien aux familles ou la prévention.

DE LA FRUSTRATION POUR LA JEUNE PERSONNE, SA FAMILLE ET LE FOURNISSEUR DE SERVICES:

L'enfant ou le jeune doit attendre longtemps avant d'obtenir de l'aide, finit par être mal aiguillé ou ne reçoit aucun service, tandis que le fournisseur se heurte à des obstacles dans le réseau et ignore peut-être l'existence de services complémentaires dans son propre ministère ou dans un autre.

On sait que la mauvaise coordination des services est néfaste pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Et puisque le Nunavut dispose de moins de services que le reste du Canada, il est d'autant plus important de veiller à ce que ceux qui sont offerts soient bien coordonnés. Sinon, cela peut avoir des conséquences à court et à long terme sur le développement de l'enfant,



voire sa survie. Une meilleure coordination pourrait : accélérer la prestation des services, contribuer à la santé et au développement des jeunes, améliorer les services à la clientèle (et donc accroître la confiance du public dans les divers réseaux), réduire le chevauchement des efforts de plusieurs fournisseurs servant un même client, améliorer la satisfaction des employés, faciliter l'offre d'interventions et de services adéquats (et réduire ainsi la demande en gestion de crise), et permettre de mieux servir l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes. Résultat : une conformité accrue à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux principes *ikajuqtigiinniq/piliriqatigiingniq*.

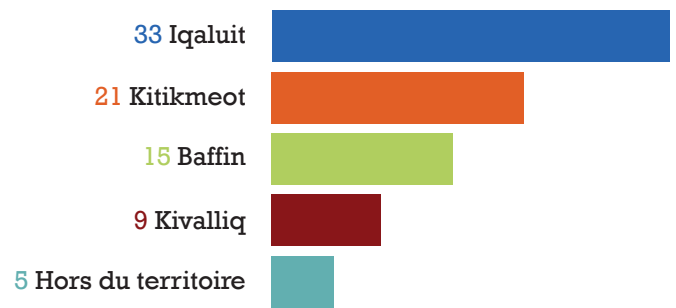
Dès sa création, le bureau a rapidement remarqué la forte incidence du manque de coordination des services sur les jeunes Nunavummiuts. Dans l'espoir d'améliorer la situation de ces jeunes gens et de leur famille, et animé d'un esprit de collaboration, le bureau a rencontré le Comité sur la qualité de vie des sous-ministres en septembre 2016. Le but de cette rencontre était de discuter à fond du problème et de souligner ses effets en utilisant des études de cas. Le bureau a têt fait de noter le thème émergent de la mauvaise coordination des soins dans son rapport annuel 2015-2016. D'ailleurs, ce problème est ressorti de façon évidente à peine six mois après l'ouverture du bureau. Le bureau en a parlé à maintes reprises aux réunions avec les ministères de l'Éducation, des Services à la famille, de la Santé et de la Justice. Son rapport annuel 2016-2017 en fait également mention.

Malgré ses nombreuses tentatives de collaborer avec les principaux ministères du GN qui œuvrent auprès des enfants et des jeunes afin de mieux coordonner les services, le bureau n'est pas satisfait des résultats. En étudiant la question, il a cependant remarqué que les ministères ont commencé à concevoir un protocole général de partage d'information qui pourrait s'avérer bénéfique. Le bureau a demandé à revoir le Comité sur la qualité de vie des sous-ministres au printemps 2018 pour en savoir plus sur la progression des travaux entrepris en vue de régler ce problème.

ORIGINE DES DOSSIERS

More than half of our cases in 2017-2018 came from communities outside of Iqaluit (Figure 4). With our ongoing community visits and public engagement efforts, growing awareness of our territory-wide mandate has resulted in an increase in the number of cases originating from communities other than Iqaluit.

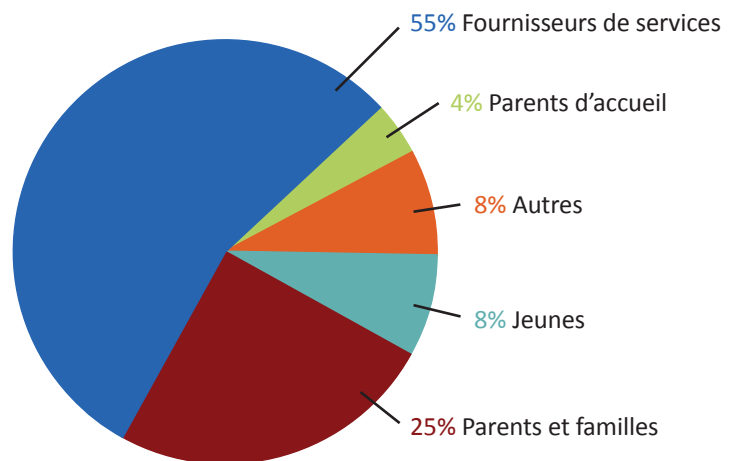
FIGURE 4 : DOSSIERS PAR LIEU D'ORIGINE



SOURCE DES SIGNALEMENTS

Les fournisseurs de services gouvernementaux restent la source principale de signalements pour les cas de défense des droits individuels en 2017-2018 (figure 5). D'année en année, les employés de première ligne du gouvernement, qui sont eux-mêmes responsables de répondre aux besoins des jeunes Nunavummiuts, continuent d'exprimer leur frustration à l'égard des systèmes de services du Nunavut. Cette frustration découle souvent d'un manque d'information, de communication et de coordination, qui cause des retards et des problèmes et qui parfois empêche carrément la prestation de services. Cette année, le bureau a aussi vu une hausse notable de signalements par des parents ou des membres de la famille, tandis que le nombre de cas signalés par un jeune ou un parent d'accueil est resté relativement le même.

FIGURE 5 : SOURCE DES SIGNALEMENTS



ÉTUDE DE CAS

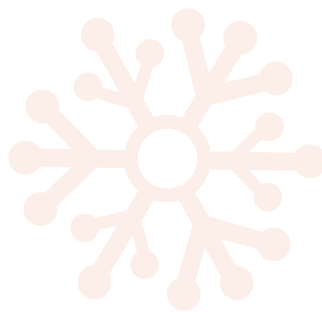
Mauvaise coordination des services

Une administration scolaire de district (ASD) a demandé l'évaluation de la santé mentale d'un enfant ayant exprimé des idées suicidaires sur le terrain de l'école, avant qu'on lui permette de retourner à l'école. L'enfant était sous la responsabilité du directeur des services à l'enfance et à la famille, et des problèmes de communication sont survenus entre le travailleur des services sociaux communautaires et les parents d'accueil sur la question de savoir qui devait prendre rendez-vous pour cette évaluation. Quand le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a reçu le dossier, l'enfant avait déjà manqué deux semaines d'école. Une semaine après, l'évaluation psychiatrique a eu lieu, mais a été jugée incomplète et nécessitait un deuxième rendez-vous. L'enfant avait alors manqué trois semaines d'école. Le bureau a effectué un suivi auprès du travailleur des services sociaux communautaires, de l'ASD, de l'école, des services de santé mentale et de l'enfant, pour savoir si l'enfant pouvait retourner à l'école en attendant le deuxième rendez-vous et quelle était la date de celui-ci.

La décision de l'ASD était ferme : l'enfant ne pouvait pas retourner à l'école tant que l'évaluation n'était pas terminée. Cette position posait problème parce que les soins de santé mentale sont offerts sur une base volontaire, à moins que la personne ait été déclarée incapable de prendre des décisions en vertu de la Loi sur la santé mentale (ce n'était pas le cas). De plus, elle allait à l'encontre du droit de l'enfant à l'éducation, puisqu'aucun plan n'avait été mis en place pour fournir à celui-ci du matériel pour étudier à la maison en attendant la deuxième

partie de l'évaluation. Le bureau a fait valoir le droit à l'éducation de l'enfant en demandant que l'école lui fournisse ce matériel d'étude. Il a ensuite demandé si le deuxième rendez-vous avait été fixé et découvert que le dossier avait été confié au superviseur du travailleur des services sociaux communautaires, qui s'était absenté pour deux semaines. Malgré le fait que le bureau lui ait demandé de s'occuper de l'affaire, le superviseur n'a pas pris le rendez-vous demandé. Le bureau s'est alors adressé au personnel en santé mentale pour savoir s'il pouvait s'en charger. Celui-ci a répondu que c'était au fournisseur de services d'évaluation, Hospital for Sick Children (SickKids), de le faire, mais que celui-ci ne s'en était pas encore occupé. Le personnel en santé mentale local a dit qu'il se pencherait sur la question, mais sans issue.

À son retour, le travailleur des services sociaux communautaire a commencé à chercher une date pour le rendez-vous de suivi. Malheureusement, le psychiatre évaluateur était absent pour deux semaines, ce qui retardait une fois de plus le processus, puisque l'évaluation devait être terminée par le psychiatre ayant effectué le premier examen. Le rendez-vous de suivi a enfin été fixé six semaines après le rendez-vous initial. Une fois l'évaluation terminée, le bureau a réclamé des services de soutien continu en santé mentale et la mise en place d'un plan de réintégration pour l'enfant, qui avait manqué plus de deux mois d'école. L'enfant est rentré à l'école accompagné de ressources supplémentaires après la deuxième évaluation, et tous les fournisseurs de services ont été sommés d'améliorer leurs communications, pour bien coordonner leurs services.



FÉLICITATIONS DU DÉFENSEURE



QILAUT

Le concours d'écriture de chansons en inuktitut Qilaut est organisé chaque année au Nunavut par le ministère de la Culture et du Patrimoine.

En 2017, ce sont les jeunes Nunavummiuts qui ont été invités à écrire des chansons originales en inuktitut. Au total, 17 artistes de 16 à 29 ans ont proposé 24 chansons. Les chansons gagnantes ont été enregistrées en studio et ajoutées au disque officiel. C'était la première fois qu'on produisait un disque de chansons écrites par des jeunes dans le cadre du concours.

Comme le concours vise à célébrer la vitalité de la scène musicale en inuktitut, à générer de nouvelles pièces dans cette langue et à contribuer à la culture inuite par la transmission de chansons, le bureau félicite le ministère pour son initiative et l'encourage à continuer.

Pour obtenir une copie des chansons gagnantes de 2017 écrites par des jeunes, il suffit de s'adresser au ministère ou de visiter le <https://soundcloud.com/nuvu-music>.

« La chanson no 1, "Qaigialaurit", a été écrite par Leetia Kalluk (image de gauche), résidente d'Arctic Bay. »



Photo : Aksut Media Ltd.

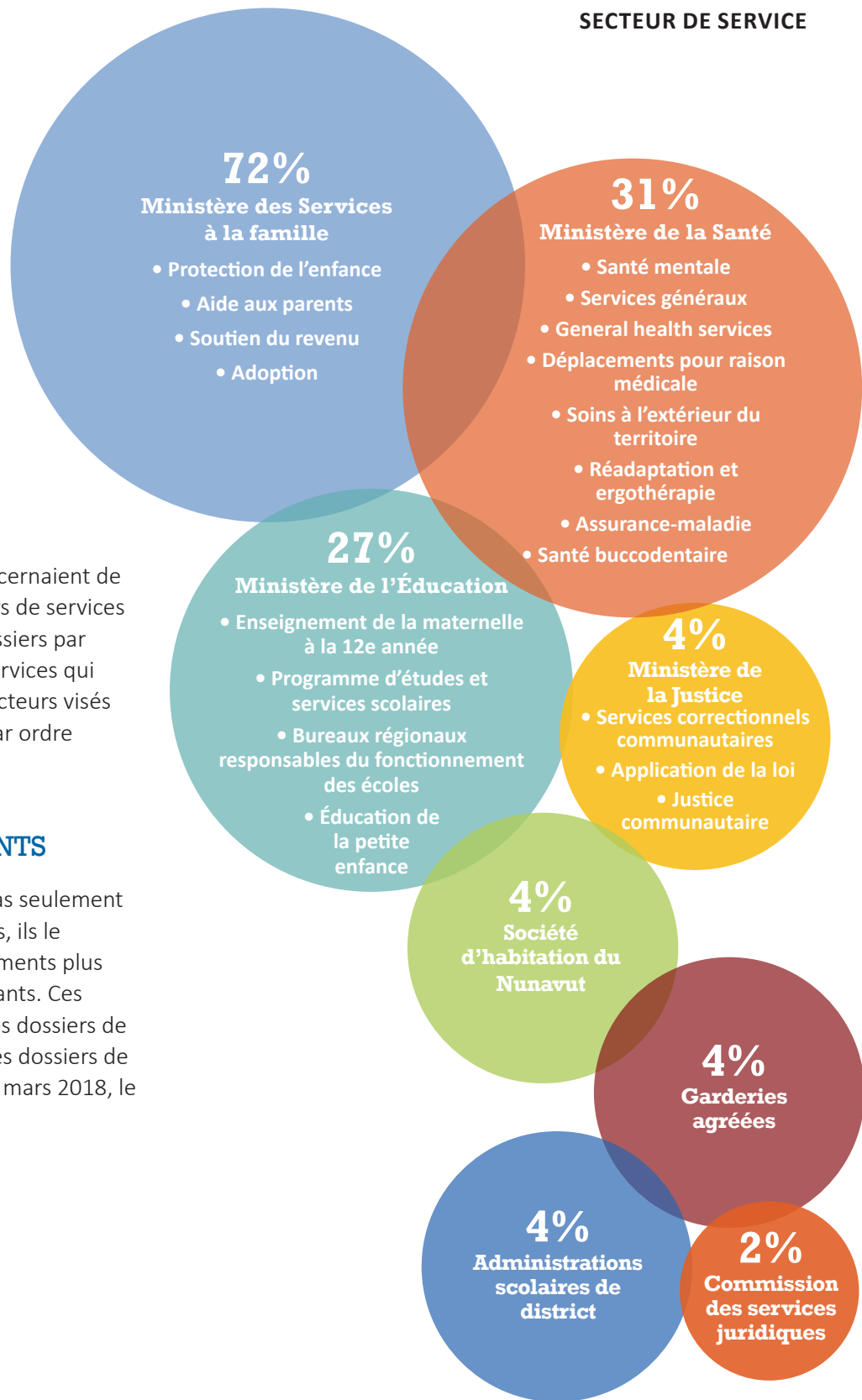
DOSSIERS PAR MINISTÈRE

Les dossiers de défense des droits individuels concernent généralement les ministères du GN qui offrent le plus de services et de programmes aux enfants et aux jeunes. Ceux avec lesquels le bureau a travaillé le plus sont les mêmes qu'aux deux exercices précédents, dans le même ordre : 1) Services à la famille; 2) Santé; 3) Éducation; et 4) Justice. Fait intéressant, il y avait autant de dossiers pour le ministère de la Justice que pour trois groupes d'autorités désignées : la Société d'habitation du Nunavut, les garderies agréées et les administrations scolaires de district. Le bureau a aussi travaillé sur quelques dossiers en lien avec la Commission des services juridiques. Bon nombre des dossiers concernaient de multiples ministères ou plusieurs secteurs de services d'un même ministère. En classant les dossiers par ministère, on peut voir les secteurs de services qui posent problème. Dans la figure 6, les secteurs visés pour chaque ministère sont énumérés par ordre décroissant de fréquence.

DOSSIERS DE RENSEIGNEMENTS

Les Nunavummiuts ne communiquent pas seulement avec le bureau pour faire valoir des droits, ils le font souvent pour obtenir des renseignements plus généraux sur des questions liées aux enfants. Ces demandes ne sont pas comprises dans les dossiers de défense des droits individuels; ce sont des dossiers de renseignements. Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, le bureau en a ouvert 37.

FIGURE 6 : DOSSIERS PAR MINISTÈRE ET PAR SECTEUR DE SERVICE



La somme des pourcentages excède 100 %, car certains dossiers touchent plus d'un ministère.

SONDAGE SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Conformément à la norme nationale no 5 du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) concernant la responsabilité, le bureau a produit une série de sondages pour évaluer l'efficacité de son programme de défense des droits individuels. En 2017-2018, il a commencé à réaliser ces sondages auprès des jeunes Nunavummiuts, des parents, et des fournisseurs de services avec qui il a travaillé.

Les sondages sont effectués après la fermeture du dossier. Bien qu'il n'y ait pas encore assez de données pour en tirer des conclusions sur l'opinion des jeunes Nunavummiuts ou de leurs parents, les données préliminaires sur les fournisseurs de services sont maintenant disponibles. Les résultats sont généralement positifs, mais le bureau a commencé à déterminer des points à améliorer. En 2018-2019, il poursuivra son processus de rétroaction et commencera à apporter les améliorations proposées. Voici des exemples de questions posées aux fournisseurs.

LE SPÉCIALISTE DE LA DÉFENSE DES DROITS VOUS A-T-IL FAIT PART DES DÉSIRES DE LA JEUNE PERSONNE?

80% OUI

17 % NON | 3 % JE NE M'EN SOUVIENS PAS

La voix des jeunes gens guide le travail du bureau, qui s'efforce de faire en sorte qu'elle soit entendue et prise au sérieux par les fournisseurs de services qui prennent des décisions touchant ces jeunes. Les réponses des fournisseurs à cette question témoignent d'un solide engagement à cet égard. Le bureau tente toujours de promouvoir la voix des jeunes, mais il reconnaît que ce n'est pas nécessairement possible dans tous les cas de défense des droits individuels, selon l'âge et les capacités de la personne visée.

“ Merci beaucoup pour votre aide. [Nous] n'aurions pas pu nous en sortir sans vous. ”

– Un parent

LE SPÉCIALISTE DE LA DÉFENSE DES DROITS VOUS A-T-IL EXPLIQUÉ QUI IL EST ET QUEL EST SON RÔLE?

97% OUI
3% NON

Puisque le bureau n'existe que depuis quelques années, son personnel est conscient qu'il a un travail constant à faire pour sensibiliser la population à l'existence et au mandat du bureau, à ses pouvoirs et devoirs légaux ainsi qu'à sa collaboration avec les fournisseurs de services. Bien que les réponses à cette question aillent certainement dans ce sens, le bureau croit que le sujet devrait être abordé à chaque première interaction avec un fournisseur de services, pour assurer une bonne compréhension de son rôle et de son objectif.

LE SPÉCIALISTE DE LA DÉFENSE DES DROITS VOUS A-T-IL PARLÉ DES DROITS DE L'ENFANT?

92% OUI
8% NON

“ [MON REPRÉSENTANT] A TOUJOURS ÉTÉ LÀ POUR MOI... ”

– UNE JEUNE PERSONNE

“ Merci pour tous les efforts que vous avez déployés dans cette affaire. Je sais que mes petits-enfants se portent beaucoup mieux grâce à vous. ”

– Un grand-parent

LE SPÉCIALISTE
DE LA DÉFENSE
VOUS A-T-IL
ENCOURAGÉS,
VOUS, LES
AUTRES
FOURNISSEURS
DE SERVICES,
LA JEUNE
PERSONNE ET
SA FAMILLE, À
TRAVAILLER DE
CONCERT?

87%
OUI
13% NON

Les réponses à cette question montrent que le personnel du bureau valorise la collaboration, mais il est possible de faire mieux. Favoriser davantage le travail d'équipe entre les parties concernées renforcera le message du bureau concernant l'importance de la coordination des services et de la bonne communication.

“ C'EST BIEN QU'IL Y AIT QUELQU'UN POUR
RENFORCER L'AUTONOMIE DES ENFANTS. ”

– UN FOURNISSEUR DE SERVICES

“ Merci encore pour
tout ce que vous avez
fait. Je ne pense pas
que nous aurions
accompli autant sans
vous. ”

– UN FOURNISSEUR DE SERVICES

**RECOMMANDERIEZ-VOUS
LES SERVICES DU BUREAU?**

91% OUI | 9% NON

Le bureau continuera de tisser de bonnes relations de travail avec les fournisseurs de services. Plus les professionnels du Nunavut sont conscients de l'existence du bureau et voient l'intérêt de son intervention quand les systèmes ou les services ne répondent pas aux besoins ou ne font pas valoir les droits des jeunes gens, mieux ce sera.

En tout et pour tout, les résultats préliminaires du sondage montrent que le bureau a jeté de solides bases, qui se voient aussi dans les commentaires reçus jusqu'ici des fournisseurs de services. Le bureau s'appuiera sur ces bases pour se concentrer davantage sur la défense des droits des enfants et des jeunes et continuer d'améliorer ses relations de travail.

“ VOUS EN FAITES
BEAUCOUP POUR LES
JEUNES. ”

– Un fournisseur de services

**DANS QUELLE
MESURE ÊTES-
VOUS SATISFAIT DE
VOS INTERACTIONS
AVEC LE
SPÉCIALISTE
DE LA DÉFENSE
DES DROITS?**

19% EXTRÊMEMENT SATISFAIT

50%
TRÈS SATISFAIT

**28% PLUS OU MOINS SATISFAIT
3% PAS TRÈS SATISFAIT**

Même si la majorité des fournisseurs de services se sont dits satisfaits, à un degré ou un autre, de leurs interactions avec le spécialiste de la défense des droits, le bureau se penchera sur ses méthodes de travail pour accroître le nombre de réponses dans les catégories « Extrêmement satisfait » et « Très satisfait ». Certes, le bureau travaille pour les jeunes et leur famille, et non pour les fournisseurs de services, mais il tient tout de même à entretenir de bonnes relations de travail avec les fournisseurs, dont il dépend pour offrir les meilleurs services possible. the best possible outcomes for children and youth.

DÉFENSE SYSTÉMIQUE

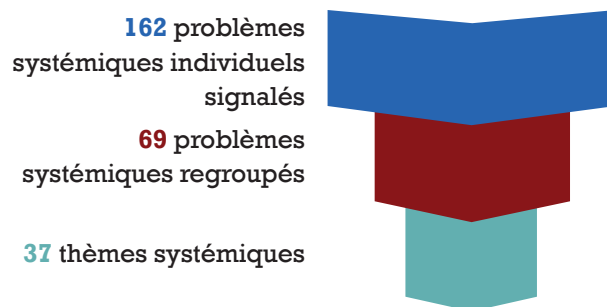
La défense systémique consiste à formuler des recommandations pour s'attaquer à la racine des problèmes, souvent par la modification de lois, de programmes ou de politiques.

Parce que les problèmes systémiques sont habituellement complexes, une grande part du travail dans ce domaine consiste à recueillir et à étudier de l'information sur les obstacles que doivent surmonter les jeunes Nunavummiuts. L'équipe de défense systémique doit se tenir au courant des enjeux en suivant ce qui se dit dans les médias, aux séances de l'Assemblée législative du Nunavut et dans les rapports publics (comme ceux du vérificateur général). Elle doit aussi rédiger des exposés au nom du bureau, participer aux initiatives de sensibilisation et de mobilisation du public et mener des enquêtes systémiques.

PROBLÈMES SYSTÉMIQUES SIGNALÉS AU BUREAU

Avant le lancement de son programme de défense systémique, le bureau a mis sur pied une base de données pour faciliter le suivi des problèmes systémiques portés à son attention. On y note la date du signalement, les intervenants clés, les principales personnes-ressources et les résultats de l'outil de catégorisation et de hiérarchisation des problèmes. Il n'est pas rare que des problèmes semblables ou identiques soient signalés au bureau par de multiples sources au fil du temps, et qu'on dégage un thème des cas récurrents semblables. Pour relever tous les problèmes systémiques signalés et en déceler les thèmes éventuels, l'équipe a commencé à se servir de deux bases de données : une pour tous les problèmes soulevés et une qui regroupe les problèmes semblables selon les thèmes. La figure 7 illustre le nombre de problèmes systémiques individuels, de problèmes systémiques regroupés et de thèmes systémiques consignés au 31 mars 2018.

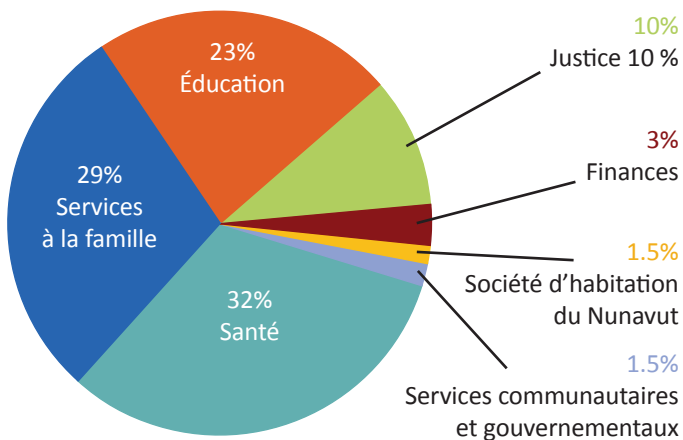
FIGURE 7 : VENTILATION DES DONNÉES SYSTÉMIQUES PAR PROBLÈME INDIVIDUEL, PROBLÈME REGROUPÉ ET THÈME



Chaque problème systémique a été confié à un ministère. Toutefois, la résolution complète de bon nombre de ces problèmes nécessite l'intervention de plusieurs ministères. Il n'est pas surprenant de constater que les quatre ministères du GN responsables du plus grand pourcentage de problèmes en 2017-2018 étaient les mêmes qu'à l'exercice précédent : Santé, Services à la famille, Éducation et Justice (figure 9). Il faut s'y attendre, puisqu'il s'agit des quatre ministères qui servent le plus les enfants et les jeunes au GN. Cela dit, l'ordre des deux ministères ayant obtenu les plus hauts pourcentages a changé depuis l'exercice précédent. Cette fois, c'est le ministère de la Santé qui se retrouve au premier rang, suivi du ministère des Services à la famille. Il est à noter que les données systémiques sont cumulatives et regroupent toutes les données recueillies d'année en année.



FIGURE 8 : POURCENTAGE DE PROBLÈMES SYSTÉMIQUES PAR MINISTÈRE RESPONSABLE



COMMENT LES SIGNALEMENTS SONT-ILS TRAITÉS?

Les problèmes systémiques sont portés à l'attention de l'équipe de défense systémique du bureau par divers intervenants (enfants, jeunes, familles, fournisseurs de services du GN, médias, rapports, travaux législatifs, équipe de défense des droits individuels, etc.). La figure 6 illustre ce qui se passe après le signalement.

ENQUÊTE SYSTÉMIQUE OFFICIELLE DU BUREAU SUR LES SERVICES DE SANTÉ MENTALE

En octobre 2017, le bureau a annoncé la tenue d'une enquête systémique sur l'accès aux services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts. C'est la première enquête officielle de ce genre que mène le bureau. Elle marque donc le début du programme de défense systémique.

Même si tous les signalements sont importants, l'ampleur de l'enquête officielle et des ressources en défense systémique qu'elle exige oblige le bureau à choisir judicieusement le thème retenu. Or, les services de santé mentale offerts aux enfants et aux jeunes sont l'un des premiers thèmes systémiques à faire l'objet d'un suivi par le bureau. D'ailleurs, il a été soulevé avant même l'ouverture du bureau, par de nombreux intervenants, comme les jeunes parlementaires,

l'Assemblée législative, les parties concernées par les dossiers de défense des droits individuels, le public lors des visites communautaires et les fournisseurs de services de nombreux ministères. L'outil de catégorisation et de hiérarchisation des problèmes lui a aussi accordé un niveau de priorité élevé.

Bien qu'il n'y soit pas obligé, le bureau a demandé, en novembre 2017, un permis de recherche scientifique en santé à l'Institut de recherche du Nunavut (IRN). Cette démarche a été entreprise pour que l'enquête puisse être soumise à des vérifications d'ordre éthique, compte tenu du sujet retenu et du fait que des jeunes y participent. Le permis a été accordé en janvier 2018.

Dans le cadre de l'enquête officielle, l'équipe de défense systémique a rencontré des représentants du ministère de la Santé et demandé une quantité importante de documents ministériels sur les services de santé mentale. Elle a aussi mené une étude médiatique et quatre différents sondages auprès des principaux groupes d'intervenants : les jeunes, le grand public, les fournisseurs du GN qui offrent des services de santé mentale et ceux qui n'en offrent pas (personnel infirmier, travailleurs sociaux, enseignants, etc.). Les sondages ont été lancés en 2017-2018 et se poursuivront en 2018-2019.

Pour aider les jeunes à remplir le sondage, le bureau l'a administré en personne dans les écoles secondaires de certaines localités du territoire. À la fin de 2017-2018, 175 jeunes avaient répondu au sondage, dans les trois régions du Nunavut, et d'autres visites sont prévues pour le printemps 2018.

Outre les sondages, l'équipe de défense systémique compte recueillir des renseignements en collaborant avec le Centre de recherche sur la santé Qaujigiartiit pour mener une analyse documentaire, notamment sur les pratiques exemplaires en santé mentale pour les enfants et les jeunes autochtones. Le bureau a aussi commencé à préparer des entrevues avec des représentants des principaux ministères du GN qui offrent des services aux enfants et aux jeunes et des intervenants non gouvernementaux. Les entrevues se dérouleront au printemps 2018. Le bureau prévoit publier les résultats de l'enquête en 2018-2019.

FIGURE 9:

UN PROBLÈME SYSTÉMIQUE EST SIGNALÉ AU BUREAU.



SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le programme systémique du bureau assure le suivi de plusieurs rapports sur les enfants et les jeunes produits par le Bureau du vérificateur général (BVG), plus précisément :

- ✳ *Programmes et services visant les enfants, les jeunes et les familles au Nunavut (mars 2011);*
- ✳ *La sécurité des écoles et des garderies au Nunavut (novembre 2013);*
- ✳ *Rapport de suivi sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut (mars 2014).*

Les vérifications du BVG sur ces sujets ont donné lieu à des rapports détaillés comprenant des recommandations sur les mesures que peut prendre le gouvernement pour mieux servir les jeunes Nunavummiuts. L'application de ces recommandations est d'une grande importance étant donné le rôle vital que joue le gouvernement dans la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants et des jeunes.

En 2017-2018, l'équipe de défense systémique s'est informée directement auprès des ministères des Services à la famille, de l'Éducation et des Services communautaires et gouvernementaux pour savoir où en était le GN dans l'application de ces recommandations. Les réponses des trois ministères aux questions de l'équipe ont été examinées parallèlement avec d'autres informations pertinentes. Ce travail se poursuivra en 2018-2019.

De plus, le bureau a rencontré le vérificateur général, Michael Ferguson, et les membres de son équipe en mai 2017, puis des employés du BVG en mars 2018. Ces rencontres lui ont donné l'occasion de présenter au BVG un aperçu de ses activités, ainsi que les problèmes systémiques qui touchent les jeunes gens. Il a aussi recommandé au vérificateur général d'effectuer une vérification de suivi sur les Services à l'enfance et à la famille. Par la même occasion, le bureau a pu en apprendre davantage sur le travail du BVG dans le Nord et sur le processus de vérification.

RECHERCHES ET CONSULTATION

AYONS LES IDÉES CLAIRES (UJJIQSUQTA)

Quand le GN a lancé la campagne Ayons les idées claires (Ujjiqsuqta) sur la consommation responsable d'alcool, elle devait premièrement s'adresser au grand public, et ensuite aux jeunes et jeunes adultes plus particulièrement. En 2017-2018, le ministère des Finances a entamé l'élaboration de messages et de matériel ciblés pour les jeunes, et c'est alors que le bureau a été appelé à fournir des idées sur le type de message à donner, et sur la manière d'interpeler les jeunes.

Le bureau a fourni au ministère son avis sur le volet jeunesse de la campagne, notamment en lui recommandant de consulter directement les enfants et les jeunes pour connaître leurs expériences relativement à l'alcool. Il a aussi suggéré d'y inclure des messages sur la planification de la sécurité, montrer l'exemple, la pression des pairs et la réduction des méfaits, et de présenter franchement les conséquences possibles de l'excès. Enfin, le bureau a proposé de concevoir une campagne destinée aux enfants et une autre destinée aux jeunes, chacune en fonction des commentaires de ces groupes.

Le site web de la campagne Ayons les idées claires (Ujjiqsuqta) souligne l'importance de parler ouvertement de l'alcool et de ses risques, d'encourager les gens à s'informer sur les effets de l'alcool sur les enfants et les jeunes et de donner l'exemple, en adoptant des pratiques de consommation responsable. Dans une section qui explique comment parler de l'alcool aux jeunes, on assure à ceux-ci que leurs sentiments seront respectés et que leur voix sera entendue, et on les encourage à parler franchement de ce qui se passe dans leur vie et de leur expérience de l'alcool. Comme le dit le site, les jeunes « ont leurs propres histoires à raconter et elles méritent d'être entendues³ ».

C'est encourageant de voir que cette campagne destinée au grand public comprend de l'information pour les enfants et les jeunes. Cela dit, le bureau s'intéresse particulièrement au volet jeunesse de la campagne que le ministère des Finances compte lancer au prochain exercice. Comme l'a déclaré le ministre David Akeeagok, le 13 mars 2018,

³ Ministère des Finances, gouvernement du Nunavut (2017), « Conseils pour parler aux jeunes », [En ligne], <https://www.responsiblenunavut.ca/fr/family/talking-youth-about-alcohol/tips-talking-youth>.

à l'Assemblée législative : « Pour que cette stratégie soit appropriée et convienne au contexte du Nunavut, nous avons tenu des consultations auprès de jeunes dans nos localités⁴. » Le bureau attend avec impatience la mise en marche de cette stratégie en 2018-2019, pour voir comment les jeunes ont participé à son élaboration et comment leurs commentaires y ont été intégrés.

Souglignons que les jeunes ont déjà exprimé publiquement leurs points de vue sur l'alcool, notamment au Parlement jeunesse biennal de 2016. Une déclaration de député y a été présentée pour faire valoir que la création d'un centre de réadaptation au Nunavut aiderait à mettre fin au cycle de l'alcoolisme et à donner aux enfants du territoire un milieu sécuritaire où grandir⁵. D'autres participants ont fait le rapprochement entre l'alcool et la criminalité chez les jeunes, signalant qu'un meilleur accès à des programmes communautaires pour les jeunes pourrait réduire la consommation chez cette population. Il est certes très important de sensibiliser les enfants et les jeunes au sujet de l'alcool, mais il est tout aussi important de leur offrir, à eux et à leurs familles, les bons services et les bonnes ressources.

LOI SUR LE CANNABIS

En avril 2017, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois (la Loi sur le cannabis), afin d'encadrer la légalisation du cannabis, laquelle permettrait aux Canadiens d'acheter, de posséder et de consommer légalement cette substance.

Le gouvernement fédéral est responsable d'appliquer la Loi sur le cannabis, mais c'est au GN qu'il incombe de déterminer la forme que prendra cette application

dans le territoire. L'entrée en vigueur de la légalisation étant prévue pour 2018-2019, le GN a publié, en janvier 2018, le document intitulé Règlementation du cannabis au Nunavut : une proposition aux fins d'examen et de discussion.

Il va sans dire que la légalisation du cannabis aura un effet sur les enfants et les jeunes. C'est pourquoi le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a suivi de près l'évolution de la loi fédérale et du projet de loi du Nunavut. Il s'intéresse notamment à la volonté du GN de « protéger la santé et la sécurité des Nunavummiuts, particulièrement des mineurs⁶ ».

Bien que la stratégie territoriale sur le sujet n'en soit encore qu'à l'étape préliminaire et qu'elle pourrait ne pas représenter la position ou les décisions définitives du GN, le bureau l'a commenté aux consultations tant collectives qu'individuelles du GN en février 2018. Il s'opposait notamment à l'idée de fixer à 19 ans l'âge minimal de consommation, cette limite étant inférieure à celle recommandée par l'Association médicale canadienne (AMC). Dans son exposé au Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis du gouvernement du Canada en 2016, l'AMC a indiqué que les enfants et les jeunes sont particulièrement à risque de subir les méfaits du cannabis, puisque leur cerveau connaît encore un développement rapide et important et que la consommation de cette substance est liée à des problèmes de santé graves – comme des problèmes cardiovasculaires et pulmonaires, des troubles de santé mentale et des troubles cognitifs – ainsi qu'à la réduction du niveau de scolarité. L'AMC a donc recommandé, entre autres, de fixer l'âge minimal d'achat et de consommation à 21 ans et d'établir des limites de quantité et de teneur pour les

⁴ D. Akeegok (13 mars 2018), « Let's Be Aware Campaign – Ujjiqsuqta », Assemblée législative du Nunavut, Hansard du Nunavut, transcription non révisée no 028-5(1), p. 5., 5e assemblée, 1re session, [En ligne], <http://www.assembly.nu.ca/fr/hansard>.

⁵ K. Anderson (23 novembre 2016), « Rehabilitation Centre », Assemblée législative du Nunavut, Hansard du Nunavut, transcription non révisée no 011 6(1). Parlement jeunesse, [En ligne], <http://www.assembly.nu.ca/fr/youth-parliament-fr>.

⁶ Ministère des Finances, gouvernement du Nunavut (2018), Règlementation du cannabis au Nunavut : une proposition aux fins d'examen et de discussion, [En ligne], https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/rpt_-_regulating_cannabis_in_nunavut-fr.pdf.

⁷ Association médicale canadienne (2016), Mémoire de l'AMC : légalisation, réglementation et restriction de l'accès à la marijuana, [En ligne], <https://www.cma.ca/Assets/assets-library/document/fr/advocacy/submissions/2016-aug-29-cma-submission-legalization-and-regulation-of-marijuana-f.pdf>.



personnes de moins de 25 ans⁷. Le bureau a appuyé cette recommandation lors de ces discussions avec le GN.

Aux consultations du GN, le bureau a aussi souligné l'importance de promouvoir la prise de décisions saines et éclairées sur le cannabis au moyen d'une campagne de sensibilisation destinée aux jeunes, qui parlerait notamment des effets de cette substance sur le jeune cerveau, la consommation responsable et la planification de la sécurité pour ceux qui côtoient des consommateurs. Il a également recommandé que cette campagne soit lancée avant la légalisation et soulevé des préoccupations concernant la fumée secondaire à la maison et l'établissement d'un système strict de sanctions croissantes pour les adultes qui fournissent du cannabis à des jeunes. Le bureau propose en outre que l'emballage des produits contienne de l'information sur leur teneur et leurs méfaits potentiels, qu'il soit interdit de vendre du cannabis sous une forme attirante pour les enfants (comme des suçons ou d'autres sortes de bonbons) et qu'une partie des taxes sur la vente de cannabis soit investie dans la recherche, l'éducation du public, le suivi, la réduction des méfaits et le traitement des problèmes liés au cannabis.

Le bureau continuera de s'informer des mesures à venir du GN dans la réglementation du cannabis en 2018-2019.

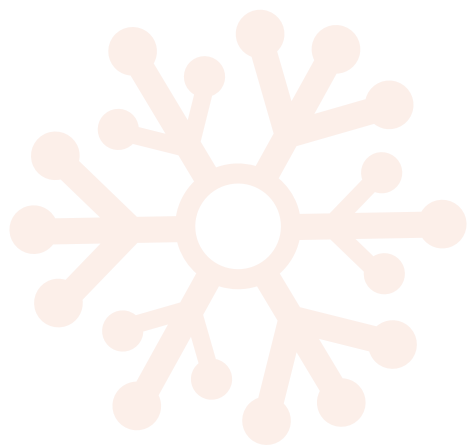
ENQUÊTES SUR LES DÉCÈS ET LES BLESSURES GRAVES

Comme on l'a déjà vu, l'unité du bureau qui s'occupera des enquêtes sur les décès et les blessures graves n'a pas encore été formée, mais les travaux de recherche et de développement se sont poursuivis en 2017-2018.

Cette année, le bureau a communiqué avec des bureaux de défense des droits ailleurs au Canada pour savoir à quoi ressemblent leurs programmes d'enquête sur les décès et les blessures graves. L'information recueillie a servi à faire avancer l'élaboration de son propre programme et fait ressortir quelques différences entre les programmes existants. Ces différences découlent souvent de la loi, mais pas toujours – d'où l'importance d'adapter le programme au contexte législatif et socioculturel du Nunavut.

Un des objectifs pour le futur programme en 2017-2018 était d'étudier davantage les initiatives et programmes existants au Nunavut. Cette étude a servi à sensibiliser le comité territorial d'amélioration de la qualité du ministère de la Santé et le Bureau du coroner en chef du Nunavut, ainsi qu'à recueillir des renseignements auprès d'eux.

Le bureau a aussi commencé à élaborer des formulaires de signalement des décès et des fiches d'information pour le Bureau du coroner en chef et le ministère des Services à la famille. L'élaboration du programme d'enquêtes sur les décès et les blessures graves se poursuivra en 2018-2019.



RAPPORT SUR LES COMMUNICATIONS ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

La sensibilisation aux droits des enfants et des jeunes ainsi qu'au rôle du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse reste une priorité. Pour ce faire, le bureau s'est doté d'un plan de communications qui le guide dans l'atteinte de ses principaux publics cibles : les enfants, les jeunes, les familles, le GN et le grand public. En 2017-2018, le personnel a continué de mettre en œuvre les initiatives clés qui y sont énoncées.

RÉSULTATS DU SONDRAGE SUR LA CAMPAGNE D'INFORMATION

Au printemps 2016, le bureau a commencé à mener un sondage pour évaluer l'efficacité de sa première campagne d'information. Au total, 122 fournisseurs de services à l'enfance et à la jeunesse du Nunavut y ont répondu, et les résultats ont été analysés en 2017-2018.

La majorité des répondants (62 %) ont affirmé qu'ils ne savaient rien sur le bureau avant de recevoir la trousse d'information par la poste. Malgré les appels effectués par le personnel avant l'envoi des trousse, seulement 53 % des fournisseurs de services sondés ont pu confirmer avoir reçu celles-ci. Il se pourrait que les trousse se soient perdues dans le transport, qu'elles n'aient pas été transmises à la bonne personne ou que ce résultat soit dû à un haut taux de roulement du personnel. Les répondants ont demandé à recevoir l'information par courriel : ce point a déjà été pris en compte dans nos communications.

Sur les répondants qui ont reçu la trousse, 84 % ont confirmé avoir accroché l'affiche bien en vue dans leur établissement de services à l'enfance et à la jeunesse. Ces fournisseurs de services ont aussi indiqué que l'information fournie les a aidés à mieux connaître le bureau.

Le bureau se penchera sur les résultats du sondage pour évaluer et réviser sa stratégie de communication et de sensibilisation du public pour 2020-2021, comme l'indique son plan d'activités.

SOMMET DU NATIONAL INUIT YOUTH COUNCIL

Le personnel du bureau a assisté au sommet 2017 du National Inuit Youth Council qui s'est déroulé à Nain, au Labrador, du 31 juillet au 4 août 2017. David Korgak, stagiaire spécialiste de la défense des enfants et des jeunes pour le bureau, a été invité à participer au groupe d'experts de la séance d'information et d'autonomisation. Il en a profité pour parler de son expérience avec le Programme de stages Sivuliqtiksats, de son travail au bureau et de ce que fait ce dernier pour appuyer et outiller les jeunes Nunavummiuts.

Le sommet a réuni plus de 100 jeunes délégués de quatre territoires inuits – le Nunavut, le Nunavik, le Nunatsiavut et la région désignée des Inuvialuit – et portait sur les thèmes suivants : la réconciliation; la prévention des suicides; la culture, la langue et les pratiques inuites; l'éducation; et l'autonomisation. La participation du bureau à ce sommet a été des plus utiles, car elle a donné à celui-ci l'occasion de discuter avec les jeunes et de connaître leurs opinions et leurs préoccupations sur ces sujets.

Sous la direction de M. Korgak, le bureau a ensuite rencontré deux jeunes participants pour savoir comment ils avaient trouvé le sommet. M. Korgak et les jeunes se sont dits particulièrement marqués par les « cafés du monde » : chaque jour, les jeunes étaient divisés en petits groupes de travail, où ils devaient réfléchir aux moyens de régler des problèmes qui les touchent et de promouvoir diverses idées dans leur localité. Le but était d'encourager les participants à trouver des façons d'apporter de petits changements immédiats dans leur entourage.

PRÉSENCE DANS LES LOCALITÉS

Le bureau a son siège à Iqaluit. Il lui est donc essentiel d'établir une présence dans les 24 autres localités du territoire pour sensibiliser les gens aux droits de l'enfant et à son travail.

Pendant ses visites communautaires, le bureau se donne comme priorité de se rendre dans les écoles pour rencontrer les élèves et le personnel. Il en profite aussi pour prendre contact avec les fournisseurs de services du GN, comme le personnel des centres de santé, les travailleurs des services sociaux et les agents de probation. Le bureau se doit également d'interagir avec d'autres acteurs clés,





Photo: Clare Kines

comme les aînés, les députés, les agents de la GRC, les représentants de hameau et le grand public. Quand il est de passage, le personnel aime bien participer aux rassemblements et activités communautaires. Cette année, il a assisté à un festin communautaire et à la réunion d'un conseil jeunesse, et monté une table d'information dans des épicerie locales en soirée. Le temps passé dans chaque localité aide le personnel à entretenir de bons rapports avec ses clients et à voir de ses propres yeux les réalités, les forces et les défis à relever de chaque endroit.

Étant donné le haut taux de roulement des effectifs dans le territoire, l'équipe du bureau prend le temps de rencontrer les fournisseurs de services et de discuter avec eux de son travail et des obligations des fournisseurs aux termes de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse. Le bureau vérifie aussi que les établissements d'aide à l'enfance et à la jeunesse visités utilisent les affiches du

bureau et offrent à leurs clients sa documentation et son matériel. C'est une des obligations majeures que la Loi impose aux organismes gouvernementaux œuvrant auprès de la jeune population. Ces ressources, comme les cartons publicitaires, les affiches, les aimants et les bandes dessinées sont fournis par le personnel pendant les visites communautaires. Elles servent de rappel concret du soutien qu'offre le bureau aux jeunes Nunavummiuts et contiennent les coordonnées du bureau.

En 2017-2018, le bureau a terminé sa première série de visites communautaires et commencé sa deuxième. Son itinéraire compte 12 localités, qui ont toutes été visitées avant la fin de l'exercice. La figure 10 résume les visites effectuées cette année.

FIGURE 10 : VISITES COMMUNAUTAIRES DU BUREAU EN 2017-2018

1 **KUGAARUK**



6-10 NOVEMBRE 2017

2 **GJOA HAVEN**



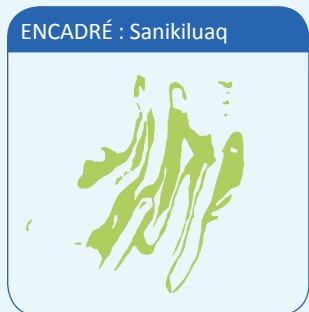
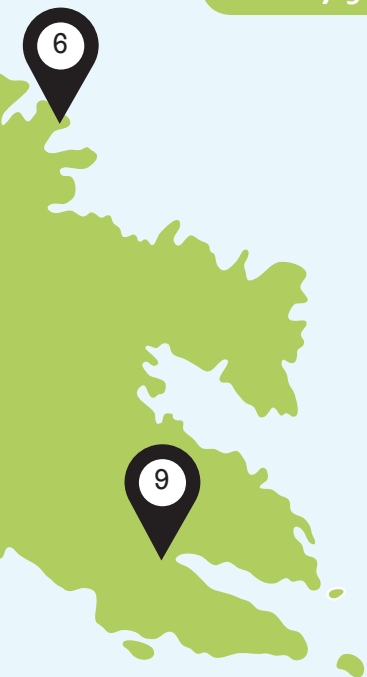
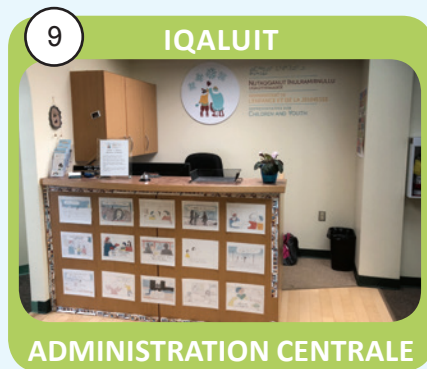
2-5 OCTOBRE 2017

3 **KUGLUKTUK**



23-26 OCTOBRE 2017





EXPRIMEZ-VOUS : ATELIER D'AUTONOMIE SOCIALE

La visite des écoles est toujours une priorité pour le personnel qui se rend dans une localité. Après avoir enseigné les bases des droits de l'enfant aux jeunes Nunavummiuts en 2016-2017, le bureau s'est concentré cette année sur le développement de l'autonomie sociale.

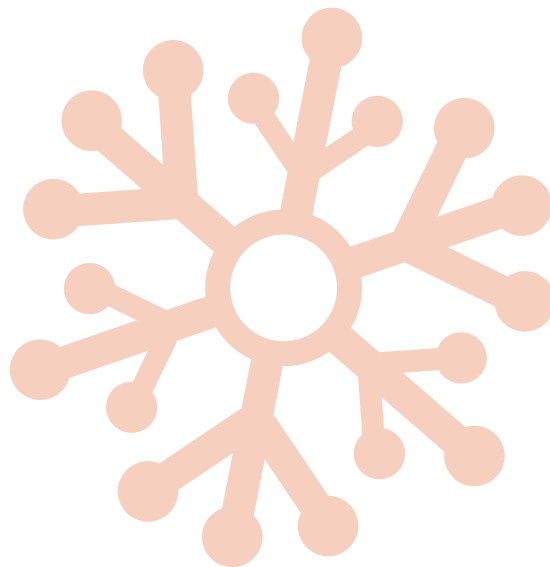
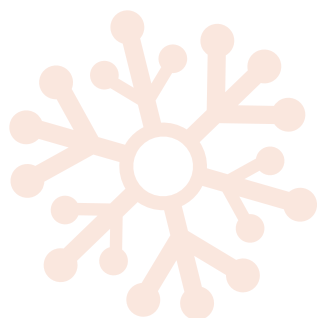
Pour continuer de sensibiliser les jeunes à propos de leurs droits et les encourager à s'exprimer sur les choix et les décisions qui les touchent, le bureau a conçu l'atelier d'autonomie sociale « Exprimez-vous » pour les élèves de la 7e à la 12e année.

L'atelier, qui fait appel à des jeux interactifs et à des discussions de groupe, aide les jeunes gens à prendre conscience de leurs forces, à distinguer les besoins des désirs et à reconnaître l'importance de la communication. Une version modifiée du jeu de dés est utilisée pour rappeler aux élèves les nombreux droits qu'ils possèdent, ce qui mène à une discussion sur leurs responsabilités en tant que titulaires de droits. Par exemple, avec le droit à l'éducation vient la responsabilité d'aller à l'école, d'arriver à l'heure, de prêter attention et de faire ses devoirs.

Pour terminer, l'atelier combine toutes les aptitudes et les notions apprises en un jeu de rôles sur l'accès et le recours au réseau de services gouvernementaux pour les jeunes personnes. Le bureau est d'avis que l'intérêt premier de l'exercice réside dans les discussions de groupes, où les élèves appliquent leurs nouvelles connaissances à leurs situations personnelles.

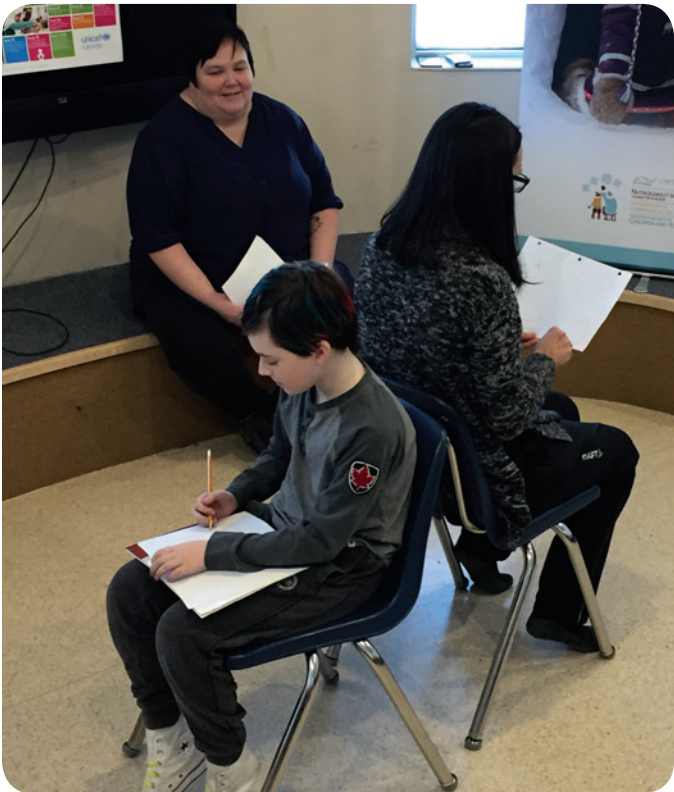
À la fin, les participants sont invités à remplir un formulaire d'évaluation adapté aux jeunes. Ce processus souligne la valeur de leurs idées et opinions et leur donne l'occasion de se faire entendre. Les résultats servent à évaluer l'efficacité de l'atelier et à corriger le tir, au besoin. À la fin de 2017-2018, 503 jeunes de sept localités avaient participé à l'atelier d'autonomie sociale « Exprimez-vous ». Ils ont rempli 162 formulaires d'évaluation, et les commentaires étaient généralement positifs.

En mars 2018, le personnel du bureau a donné l'atelier « Exprimez-vous » au congrès jeunesse du Kitikmeot organisé, sous le thème des vrais changements, par la Croix-Rouge canadienne à Cambridge Bay. L'atelier concordait bien avec le but du congrès, qui visait à promouvoir l'estime de soi, la confiance en soi et les capacités de leadership chez les jeunes pour les aider à gérer les situations difficiles, comme l'intimidation. Environ 25 jeunes du Kitikmeot ont assisté aux deux séances données par le bureau.





Les spécialistes de la défense des enfants et des jeunes du bureau Christa Kunuk et Lori Kannak animant l'atelier d'autonomie sociale « Exprimez-vous » à l'école Aqsarniit Ilinniarvik d'Iqaluit.



INTERVENANTS DU GOUVERNEMENT

Le bureau est conscient de l'importance d'entretenir de bons rapports avec le GN, ses leaders et les fournisseurs de services. Pour se faire, il a entrepris, en 2017-2018, de tenir des réunions avec les cadres supérieurs et les fournisseurs de services pour optimiser la collaboration avec ces intervenants. Ces réunions ont servi à tenir le personnel du GN informé de ses obligations aux termes de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse et de réitérer le but commun d'appuyer les jeunes Nunavummiuts.

Une des stratégies employées par le bureau pour resserrer ces liens consiste à envoyer régulièrement du personnel donner des présentations et des séances d'information auprès de groupes d'intervenants du GN. Une liste complète de ces activités se trouve à la page XX. De plus, le bureau tient, deux fois par année, des réunions qu'on appelle « proactives » avec les administrateurs généraux et leurs représentants. Ces réunions ont pour but de créer un espace à l'extérieur du travail quotidien où l'on peut échanger de l'information, faire le point sur les relations de travail et s'informer de plans ou d'initiatives à venir en lien avec les enfants et les jeunes. Lors des réunions, le bureau présente des statistiques sur les cas de défense des droits individuels, ainsi que de l'information sur les problèmes

systemiques en lien avec chaque ministère. Pour mieux s'entraider, le bureau et les quatre principaux ministères qui œuvrent auprès des enfants et des jeunes (Services à la famille, Santé, Éducation et Justice) ont entrepris de se doter de protocoles qui énoncent clairement les rôles et le mandat de chacun et la forme que prendra leur collaboration pour produire les meilleurs résultats possible pour la jeune population du Nunavut. Ces protocoles ont pour but d'encadrer la collaboration, la coopération et la communication. Ils serviront aussi à établir la fréquence et le sujet des réunions proactives entre les ministères et le bureau. La touche finale y sera apportée au printemps 2018.

Vu la nature de son travail, le bureau doit admettre qu'il existe une saine tension entre lui et le GN. Cela dit, il estime aussi qu'il est important de travailler ensemble vers un but commun. Il est reconnaissant des occasions qu'il a de collaborer avec les ministères et leur personnel, et entend continuer de renforcer ces liens importants dans les années à venir.

* CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ENSEIGNANTS DU QIKIQTANI NORD ET CENTRE

En février 2018, le bureau a donné, à Iqaluit, une présentation interactive sur les droits et responsabilités des enfants et des jeunes à la conférence régionale des enseignants du Qikiqtani Nord et Centre. La présentation avait pour but de montrer aux enseignants des stratégies pratiques pour donner aux élèves les outils dont ils ont besoin afin de s'exprimer au sujet des choix et des décisions qui les touchent, à l'école ou dans la vie de tous les jours. Chaque participant a reçu une trousse de ressources, de jeux et d'activités pour l'aider à parler en classe des droits et responsabilités des enfants et des jeunes.



RESSOURCE SUR LES DROITS DE L'ENFANT

En octobre 2017, le bureau a entamé, avec l'aide du ministère de l'Éducation et d'Inhabit Education, la création d'un livre sur les droits de l'enfant conçu au Nunavut et adapté au jeune public, qui s'inscrira dans le programme d'alphabétisation équilibrée du ministère. Pour ce faire, il a d'abord fallu établir la portée et l'ordre des éléments afin de bien définir les thèmes qui conviennent à chaque niveau de compréhension. Le bureau a ensuite choisi un niveau de lecture de 3e année et des thèmes qui mettent en vedette des relations positives, des exemples de communication efficace et des principes d'autonomie sociale. Le livre s'inscrira dans le programme d'études du ministère.

Pour mieux accompagner le personnel enseignant à cet égard, le bureau mettra aussi au point des activités complémentaires. Cette ressource, inspirée du livre, s'accompagnera d'une feuille de travail, d'idées d'activités pour susciter l'intérêt des élèves et de suggestions pour animer une discussion sur les droits de l'enfant.

Le livre et les activités complémentaires sont en cours d'élaboration. Ils devraient être terminés et distribués dans les écoles du territoire d'ici l'année scolaire 2018-2019.

JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

Le 20 novembre est la Journée nationale de l'enfant. Ce jour marque chaque année la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant par le Canada. Les lignes qui suivent montrent comment le bureau a souligné cette journée, à Iqaluit et partout dans le territoire.

* MARCHÉ DES SERVICES DE GARDE



Les garderies d'Iqaluit ont invité le bureau à se joindre à elles pour une marche en l'honneur de la Journée nationale de l'enfant et des droits des enfants et des jeunes.

SEGMENT RADIO

En collaboration avec la chaîne CJRU 1280 AM de l'Université Ryerson et avec l'appui du bureau, de jeunes Nunavummiuts ont conçu un segment radio sur les droits de l'enfant diffusé à l'échelle du pays.

Ce segment d'une heure produit au Nunavut portait particulièrement sur le droit à la culture. Il comportait des entrevues avec Ruth Kavoik, présidente du National Inuit Youth Council, et David Korgak, stagiaire spécialiste de la défense des enfants et des jeunes du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Kelly Fraser et les membres du projet Inuksuk Drum Dancers ont présenté des pièces et expliqué comment ils utilisent la musique pour célébrer leur culture. L'émission comportait aussi un message de la représentante sur l'importance et la célébration de la Journée nationale de l'enfant, et les gagnants du concours Votre histoire, Votre voix y ont été annoncés.

Le jour de la fête, l'émission a été diffusée sur les postes de radio locaux 97,7 CFBI à Cambridge Bay et 106,1 CKWC à Whale Cove, ainsi que dans l'entrée du Sénat pendant le déjeuner de la Journée nationale de l'enfant du sénateur Munson.

CONCOURS VOTRE HISTOIRE, VOTRE VOIX

En 2017-2018, le bureau a lancé pour la troisième fois son concours annuel Votre histoire, votre voix. Il s'agit pour le bureau d'une autre grande initiative de sensibilisation, car il sert à sensibiliser les jeunes Nunavummiuts au sujet de leurs droits et du bureau.

Cette année, le concours avait pour thème le droit de jouer, prévu à l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un peu comme à l'année précédente, les classes ont été invitées à travailler ensemble pour créer une murale qui reflète l'importance de ce droit. Les détails du concours ont été envoyés directement aux écoles du territoire.

Une fois de plus, le bureau a reçu des œuvres de toutes les régions du territoire et envoyé une trousse d'information à toutes les classes participantes. Un comité d'évaluation composé d'employés du bureau a ensuite examiné chaque œuvre et choisit les lauréats :

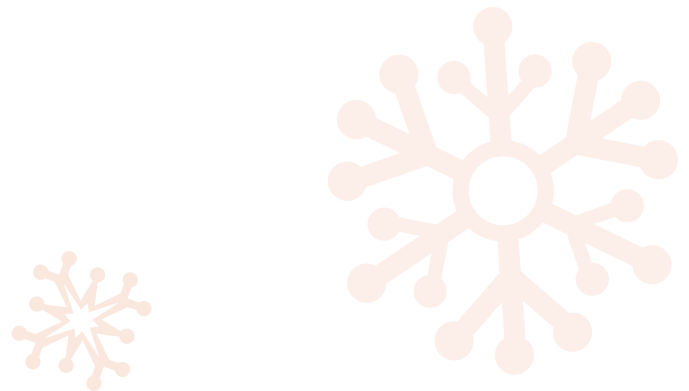
* De la maternelle à la 3e année

La classe de 1re année de l'école des Trois-Soleils (Iqaluit)



* De la 4e à la 7e année

Le groupe E7 de la 6e année de l'école Netsilik (Taloyoak)



✳ **De la 8e à la 12e année**

La classe de 9e année de l'école Qiqirtaq Ilihakvik (Gjoa Haven)



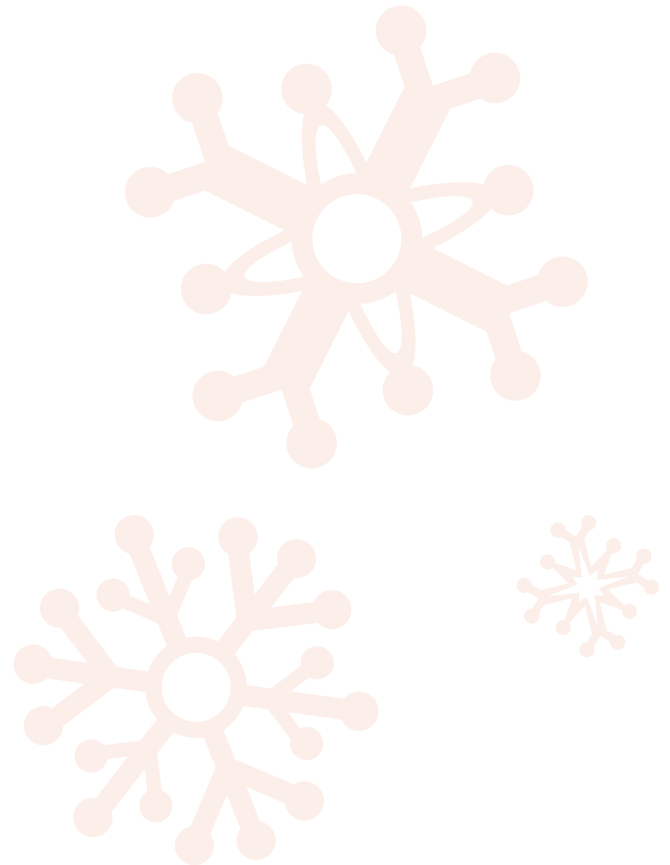
SITE WEB

Le site web est l'un des principaux outils qu'utilise le bureau pour se faire connaître. Il contient des renseignements sur ce que fait le bureau, des nouvelles sur ses visites communautaires et un accès à ses publications et rapports.

Les données recueillies sur le site entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 montrent que 85 % des utilisateurs s'y rendaient pour la première fois, contre 66 % à l'exercice précédent.

On remarque aussi que le nombre de visites par des utilisateurs du Nunavut en 2017-2018 est tombé à un peu plus de 900, par rapport à plus de 1 400 en 2016-2017, mais que 92 % des visiteurs du territoire consultaient le site pour la première fois.

Le nombre d'utilisateurs et de visites augmentera sûrement une fois que le bureau aura déployé sa stratégie pour les médias sociaux en 2018-2019.



ADVOCATE'S APPLAUSE



PROGRAMME DE RESSOURCES POUR LES JEUNES CONTREVENANTS

En 2017-2018, la Division des services correctionnels du ministère de la Justice a lancé un programme de ressources pour les jeunes contrevenants, offert à l'Établissement pour jeunes contrevenants Isumaqsunnngittukkuvik à Iqaluit. Bon nombre de jeunes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale et doivent purger leur peine dans la société se retrouvent ensuite dans la même situation qu'avant leur arrestation, et ont très peu de ressources ou de soutien pour s'en sortir. Cette réalité nuit à la réadaptation des jeunes et pourrait même être la cause de certaines récidives. Le programme a donc été conçu pour réduire les risques de récidive en multipliant les services offerts aux jeunes pendant leurs travaux communautaires.

Il permet à ces jeunes d'accéder aux programmes, au tutorat et aux services de counselling de l'Établissement pour jeunes contrevenants Isumaqsunnngittukkuvik, ainsi qu'au programme sur la lande de la Division des services correctionnels, dans le cadre duquel des agents enseignent aux participants des compétences traditionnelles inuites et mènent des expéditions dans la nature. Avant le programme, il fallait être un détenu provisoire ou définitif de l'Établissement pour accéder à ces ressources, qui se trouvent à l'extérieur de la zone sécurisée.

L'accessibilité des services et des ressources pour les jeunes contrevenants est la clé d'une réadaptation réussie. Le bureau félicite le ministère de la Justice, qui a su prendre conscience de la nécessité de mettre en place des services pour les jeunes contrevenants purgeant leur peine dans la collectivité et leur a donné accès aux mêmes services que ceux offerts aux détenus à Iqaluit. Il encourage le ministère à continuer de chercher des façons de mieux soutenir les jeunes à risque dans d'autres localités du territoire.



PROCHAINES ÉTAPES 2018-2019

En 2018-2019, le bureau mettra à profit les leçons tirées des années précédentes. En effet, ses interventions dans la vie personnelle de centaines d'enfants et de jeunes lui ont beaucoup appris. Ces interactions, jumelées à son rôle particulier de bureau indépendant de défense des droits de l'enfant, lui procurent une compréhension unique des besoins des jeunes Nunavummiuts et du réseau de services gouvernementaux mis en place pour y répondre.

À l'heure actuelle, des thèmes capitaux sont ressortis d'un grand nombre de dossiers ouverts par le bureau, notamment le manque de ressources et de services gouvernementaux pour les jeunes personnes du territoire, un manque de services axés sur les enfants et les jeunes, une négligence à l'endroit de l'opinion des jeunes gens, une mauvaise coordination des services gouvernementaux et un manque d'engagement à l'égard de la nécessité de venir en aide non seulement aux jeunes, mais aussi à leur famille.

À la lumière de ces constats, le bureau compte redoubler d'efforts pour faire valoir l'importance de la sensibilisation aux droits de l'enfant au Nunavut. Pour apporter les changements qui s'imposent dans le territoire, il faut d'abord comprendre les droits qu'ont les jeunes gens. Par ses efforts de communication et de sensibilisation, il continuera donc à collaborer directement avec les jeunes et les moins jeunes pour accroître la connaissance de ces droits. Le bureau y arrivera en poursuivant ses ateliers d'autonomie sociale pour les jeunes, ses visites communautaires, ses présentations et ses réunions avec des intervenants clés, ainsi qu'en créant des ressources nunavoises sur le sujet. Il commencera aussi ses travaux préliminaires en lien avec l'étude d'impact sur les droits des enfants en 2018-2019.

Cette étude vise à recenser, à analyser et à évaluer les effets que pourrait avoir une décision, une politique ou une loi du gouvernement sur les droits d'un enfant. Bref, c'est un moyen pour le gouvernement de vérifier s'il tient compte des droits de l'enfant dans toute entreprise touchant les jeunes personnes. Cet outil serait un atout pour n'importe quel territoire, mais il l'est particulièrement pour le Nunavut, où les jeunes gens comptent pour près de la moitié de la population. L'élaboration et la mise en branle éventuelle d'une telle étude d'impact au Nunavut attireraient l'attention sur ces droits dans l'administration publique et inciteraient cette dernière à rendre des comptes sur ses obligations aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2018-2019, le bureau exprimera également son engagement à l'égard de l'amélioration continue de la qualité en évaluant la prestation de ses propres services. Pour y arriver, il se penchera sur les commentaires fournis par divers groupes d'intervenants dans les sondages sur la satisfaction de la clientèle et examinera son manuel de politiques et de procédures interne. Ce travail ciblera les aspects clés du travail quotidien du bureau, c'est-à-dire la Loi sur le REJ, la Convention, les valeurs sociétales inuites, les normes nationales de défense des droits, et la voix des jeunes.

Enfin, l'exercice 2018-2019 marquera une autre étape importante pour le bureau : celle de la publication du premier rapport de défense systémique, qui portera sur les services de santé mentale offerts aux enfants et aux jeunes du Nunavut. L'équipe sera heureuse de présenter aux Nunavummiuts le fruit de cet important travail et, pendant les années à venir, de s'attaquer à d'autres problèmes systémiques pour continuer de leur offrir, à eux et à leurs proches, des services de défense des droits individuels de qualité et de sensibiliser la population aux droits de l'enfant et au travail du bureau.



PRÉSENTATIONS, RÉUNIONS D'INTÉRÊT ET VISITES COMMUNAUTAIRES

Voici la liste des présentations, des réunions d'intérêt et des visites communautaires qui ont eu lieu en 2017-2018 :

- * Arctic Children and Youth Foundation;
- * Atlantic Youth;
- * Baker Lake (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Bureau du vérificateur général du Canada;
- * Canada Without Poverty;
- * Cape Dorset (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Centre de défense des droits de l'enfant Sheldon Kennedy;
- * Centre jeunesse Illagiittugut;
- * Centre préscolaire Piruvik de Pond Inlet;
- * Clyde River (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Collège de l'Arctique du Nunavut (études politiques);
- * Congrès du comité d'éducation à la consommation d'alcool;
- * Congrès jeunesse du Kitikmeot sous le thème des vrais changements;
- * Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ);
- * Conseil Saisi la vie;
- * Consultations du GN sur le cannabis;
- * Coral Harbour (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Formation du commissaire à l'adoption;
- * Gjoa Haven (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Grise Fiord (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Groupe de travail du GN sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- * Hall Beach (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Igloolik (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Iqaluit (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Kugaaruk (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Kugluktuk (écoles, fournisseurs de services du GN et membres de la communauté);
- * Ministère de l'Éducation :
 - Conférence régionale des enseignants du Qikiqtani Nord et Centre 2018;
 - Équipe de la direction générale;
 - Division du rendement des élèves;
 - Congrès des directions d'école du Nunavut;
 - Consultation sur le plan d'action concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- * Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales :
 - Formation des agents de liaison du gouvernement;
- * Ministère de la Justice :
 - Coordonnateur de la médiation familiale;
 - Coroner en chef;
 - Équipe de la direction générale;
 - Congrès des travailleurs de proximité en matière de justice communautaire;
- * Ministère de la Santé :
 - Travailleurs en santé mentale des jeunes d'Iqaluit;
 - Équipe de la direction générale;
 - Directeur territorial de la santé mentale;
 - Personnel infirmier psychiatrique;
- * Ministère des Services à la famille :
 - Formation de base des travailleurs des services sociaux communautaires;
 - Personnel des services à l'enfant et à la famille d'Iqaluit;
 - Équipe de la direction générale;
- * National Inuit Youth Council :
 - Représentants du Nunavut;
 - Sommet du National Inuit Youth Council;



DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL – SOMMAIRE

RAISON DU DÉPLACEMENT	DATE	NBRE D'EMPLOYÉS
Visites communautaires à Baker Lake et Whale Cove	5-12 mai 2017	2
Formation sur le leadership à Banff (Alberta)	31 octobre – 4 novembre 2017	1
Congrès biennal du CCDEJ à Banff (Alberta)	18-20 septembre 2017	4
Réunion d'automne du CCDEJ à Banff (Alberta)	21-22 septembre 2017	1
Réunion de printemps du CCDEJ à Toronto (Ontario)	6-7 juin 2017	1
Réunion d'hiver du CCDEJ à Ottawa (Ontario)	23-24 janvier 2018	1
Visite communautaire à Cape Dorset	25-29 septembre 2017	1
Visite communautaire à Clyde River	25-28 février 2018	1
Rencontre avec le gouvernement fédéral au sujet des services à l'enfance et à la famille, tenue à Ottawa (Ontario)	25 janvier 2018	1
Visite communautaire à Gjoa Haven	2-5 octobre 2017	1
Visite communautaire à Grise Fiord	16-19 mai 2017	1
Visites communautaires à Hall Beach et Igloolik	4-9 juin 2017	1
Cours d'été international sur les droits de l'enfant à Moncton (Nouveau-Brunswick)	25-30 juin 2017	2
Sondages des jeunes du Kitikmeot à Cambridge Bay et Kugluktuk	19-23 février 2018	1
Sondages des jeunes du Kivalliq à Rankin Inlet, Baker Lake et Chesterfield Inlet	13-16 mars 2018	1
Visite communautaire à Kugaaruk	6-10 novembre 2017	1
Visite communautaire à Kugluktuk	23-26 octobre 2017	1
Sondages des jeunes du Qikiqtaaluk Nord à Hall Beach, Pond Inlet et Igloolik	27 février – 2 mars 2018	1
Visites communautaires à Nauyasat et Coral Harbour	25 mai – 1er juin 2017	1
Congrès jeunesse du Kitikmeot sous le thème des vrais changements, à Cambridge Bay	7-9 mars 2018	1
Sondages des jeunes du Qikiqtaaluk Sud à Pangnirtung et Clyde River (le sondage de Clyde River n'a pas pu avoir lieu en raison des conditions météorologiques)	26-28 mars 2018	1

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Sommaire du budget et des dépenses
Exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2018

	BUDGET	DÉPENSES	% DU BUDGET UTILISÉ
Rémunération — employés permanents	1,388,000	1,384,160	
Rémunération — employés occasionnels		97,511	
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX	1,388,000	1,481,671	
Déplacements et transport	195,000	96,652	
Équipement et fournitures	195,000	106,891	
Achats de services	65,000	42,701	
Services contractuels	250,000	198,676	
Frais et paiements	5,000	16,221	
Autres dépenses	-	12,080	
Biens corporels	19,000	5,393	
Matériel informatique et logiciel	20,000	6,049	
TOTAL DES AUTRES DÉPENSES	749,000	484,663	
TOTAL	2,137,000	1,966,334	92%
EXCÉDENT		170,666	8%